

L'économie de la culture

Rapport du Conseil Economique, Social et en Environnemental

Auto-Saisine n°25 / 2016

Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'économie de la culture

Auto-Saisine n°25 / 2016



“ [...] Il importe de réserver à la culture, dans son acception civilisationnelle, la place qui doit être la sienne, compte tenu du fait qu'elle constitue l'un des fondements essentiels de Notre vision stratégique tendant à doter le Maroc d'un projet culturel constructif, dans un climat de liberté, propice à la création, à l'innovation, à la diversité et à l'interaction positive entre les cultures, aux plans régional, national et universel. ”

Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Extrait du Discours Royal à l'occasion de la Fête du Trône
30 Juillet 2004

Auto-Saisine n° 25/2016

- Conformément à la loi organique n°128-12 relative au Conseil Economique Social et Environnemental et à son règlement intérieur ;
- Vu la décision du CESE de s'autosaisir sur le thème relatif à «*L'économie de la culture* » ;
- Vu la décision du bureau du Conseil d'affecter le sujet relatif à «*L'économie de la culture* » à la Commission de la Société du Savoir et de l'Information ;
- Vu l'adoption du rapport sur «*L'économie de la culture* » par l'Assemblée Générale du le 26 mai 2016 à l'unanimité.

Le Conseil Economique Social et Environnemental présente son rapport sur :

L'économie de la culture

Rapport préparé par:

La Commission de la Société du Savoir et de l'Information

Président de la Commission : Ahmed Abaddi

Rapporteur de la Commission : Amine Mounir Alaoui

Rapporteuse du thème : Latifa Benwakrim

Dépôt légal : 2016 MO 4815

ISBN : 978-9954-635-30-8

ISSN : 2335 - 9234

Conseil Economique, Social et Environnemental

Imprimerie Sipama

Sommaire

Synthèse	11
Préambule	21
Référentiels normatifs	25
L'économie de la culture: Problématiques, données et limites	27
L' économie de la culture au Maroc : état des lieux	33
1 – Secteurs des industries culturelles.....	33
a. Le secteur de l'édition et du livre	33
b. Le champ cinématographique.....	35
c. Le domaine de la musique et de la chanson	37
d. Le domaine des arts plastiques et visuels	40
e. Les métiers et les arts traditionnels	41
2- Mécanismes et espaces de la création culturelle.....	43
a. Le domaine du théâtre	43
b. Les festivals.....	45
c. Le domaine des musées et du patrimoine immatériel	47
d. Création et défis de la révolution numérique.....	50

Benchmark sur les économies de la culture	53
1- Budgets alloués à la culture dans les pays du Maghreb	53
2- Analyse et benchmark comparatifs	54
a. Contribution économique des industries créatives.....	54
b. Le modèle sud-coréen, un cas de soft power performant	56
c. Exemples innovants pour développer l'économie créative.....	56
3- Enseignements tirés du benchmark.....	57
Leviers pour une nouvelle politique publique dans le domaine de l'économie de la culture	59
1- Des choix législatifs	60
2- Leviers fonctionnels	61
3- L'éducation à la culture et à l'art.....	63
4- Approche sociale	64
Annexes.....	67
Annexe 1: Liste des membres de la Commission de la société de connaissance et de l'information	67
Annexe 2: Exemples de festivals	69

Synthèse

Le Conseil Economique, Social et Environnemental, après avoir produit deux rapports sur la culture dans ses diverses expressions, notamment concernant son rôle dans l'inclusion des jeunes et les formes de présence de la culture dans les lieux de vie, il a jugé opportun de traiter un sujet spécifique de la culture, à savoir les cadres institutionnels et matériels liés aux «économies de la culture» dans notre pays, d'en analyser les données réelles et les problématiques objectives, dans la perspective de mettre en place les fondements pour engager une dynamique économique où la culture occuperait la place sociétale, éducative, civilisationnelle nécessaire pour la renaissance du Maroc.

Il existe au Maroc des structures qui animent différents secteurs relevant des « économies de la culture » (cinéma, théâtre, production audiovisuelle, peinture et arts plastiques, musique, etc.), et qui organisent des manifestations et des festivals d'ampleur différente. Les nombreux festivals de cinéma, de musique, de théâtre, d'activités artistiques, et divers salons d'exposition et d'échange, répartis dans plusieurs régions du royaume, montrent l'existence d'une certaine dynamique de l'« économie de la culture » dans notre pays, d'autant plus que plusieurs de ces opérations se conforment aux normes professionnelles et productives. Encore que les conditions de garantie de la régularité de ces manifestations exigent la réunion de plusieurs facteurs déterminant.

A la lumière de la dynamique particulière qu'a connu le début de ce millénaire au niveau des activités artistiques et culturelles au Maroc, de nouveaux acteurs, dont une majorité de jeunes, ont commencé à s'investir, par de multiples voies, dans les sphères de la création, la production, la distribution, la formation, la consommation et la communication. En effet, la libéralisation de l'économie et du secteur audiovisuel a permis à ces acteurs de s'aventurer dans l'organisation et l'animation de manifestations culturelles sur des bases professionnelles, que ce soit en lançant des radios privées, des festivals diversifiés, des projets médiatiques, des agences de communication, des sociétés de production audiovisuelle ou des sites électroniques.

Le conseil économique, social et environnemental a cru en la nécessité d'étudier et de réaliser un diagnostic des champs de l'« économie de la culture », considérés comme une composante qui acquiert une importance spécifique dans les économies modernes, que ce soit au niveau de la création d'emplois et de richesse, de la consolidation des éléments constitutifs de l'identité culturelle nationale, dans sa diversité et son unité, ou sur le plan du rayonnement de l'image du Maroc, et voir, ainsi, les possibilités d'une politique publique, dans ce domaine, propice à la promotion des fondements culturels et les valoriser de la meilleure manière.

Objet de l'auto-saisine

L'économie de la culture regroupe l'ensemble des activités et échanges culturels soumis aux règles économiques, qu'il s'agisse de création, de production, de distribution ou de consommation de produits culturels. Parmi les principales caractéristiques des économies de la culture figure leur double nature : économique (production de richesses et de d'emplois) et culturelle (production des valeurs et du sens). D'où leur positionnement dans une zone de convergence dialectique entre l'économique et le culturel, convergence qui place la création, l'innovation et le renouveau au centre de l'activité ou du produit. Ce secteur se spécifie des autres secteurs économiques par son organisation différente en rapport avec la nature de l'activité, et se compose, dans la majorité des cas de petites et moyennes entreprises.

C'est ainsi que les « économies de la culture » représentent un enjeu stratégique lié à l'édification culturelle de la société dans son unité et sa diversité, son présent et son avenir. En conséquence, le soutien de l'État est un facteur vital et incitateur pour la préservation du tissu culturel national et son développement, aussi bien qu'une condition épaulant la dynamique culturelle en matière de création, ainsi qu'en matière de concurrence culturelle dans le contexte de la mondialisation et de l'essor des produits immatériels.

Au Maroc, une conscience collective commence à se manifester, de diverses manières et dans plusieurs domaines, considérant que la culture est une question politique autant qu'elle pose de grands problèmes relatifs:

- aux choix politiques et culturels de l'État;
- aux droits culturels;
- au fait que la culture est un droit et un service public;
- à l'état de la liberté d'expression qu'il faut mettre en place pour l'édification et l'enracinement des pratiques culturelles;
- aux initiatives privées et publiques;
- à l'importance du mécénat et du parrainage;
- à la mise en avant de l'offre culturelle et à son volume, sa nature, son développement et sa démocratisation;
- aux droits d'auteur et droits dérivés;
- en investissant le patrimoine national, et l'histoire de la culture marocaine dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat ;
- aux organisations représentatives des travailleurs des secteurs créatifs et aux associations culturelles.

Ainsi, la culture n'est pas uniquement un moyen de réalisation de la croissance, mais aussi un facteur et un propulseur du développement. De ce point de vue, les différents diagnostics de l'état des lieux de la culture réalisés au Maroc s'accordent sur certaines observations générales, notamment:

- L'existence d'un important capital culturel, riche et varié; mais qui ne bénéficie pas suffisamment des valorisations nécessaires ;
- Le Maroc alloue des financements publics et dispose de mécènes; mais un déficit en matière d'infrastructures persiste; plus encore, les infrastructures existantes ne sont exploitées que partiellement aux niveaux des ressources humaines, de la programmation et de l'animation ;
- Nous disposons d'un capital culturel non investi et non intégré au sein des institutions de socialisation comme l'enseignement, les médias ou les lieux de vie;
- La création marocaine contemporaine n'est ni archivée ni valorisée, ce qui génère des accumulations, lorsqu'elles se réalisent, dépourvues de mémoire (mémoires du théâtre, du cinéma...);
- L'absence de coordination régionale et nationale en matière d'investissement du patrimoine dans ses multiples expressions, en vue de transformer notre héritage en capital animé et vivant ;
- La précarité de la communication et de la formation ;
- La confusion, par les acteurs politiques, entre folklore et création artistique ;
- L'absence des techniques de gestion culturelle et d'animation des espaces culturels, l'inexistence de la coordination entre les institutions de formation et la multiplicité des ministères chargés des différents domaines de la création (livre, cinéma, théâtre, instituts de musique...);
- Le manque de formation du public à l'appréciation des arts ; la croissance de l'université n'ayant pas entraîné l'élargissement des domaines de création.

A partir des divers constats effectués par le Conseil économique, social et environnemental pour illustrer les déterminants principaux de l'économie de la culture, tels le financement, la gouvernance de la chose culturelle et l'entreprise culturelle, le conseil a réalisé un diagnostic des principaux champs producteurs de la culture, comme l'édition et le livre, le cinéma, les arts plastiques, le patrimoine et le capital immatériel, les métiers et les arts traditionnels, comme il a traité certains espaces d'expression culturelles, comme le théâtre, les festivals, les musées, la création et le défi du numérique.

A la lumière du diagnostic, des auditions organisées avec un grand nombre d'organismes et d'acteurs de ce secteur, et à partir des enseignements tirés de certaines expériences mondiales réussies, le Conseil économique, social et environnemental estime qu'une nouvelle politique publique s'avère nécessaire pour faire de l'« économie de la culture » un véritable vecteur de développement économique de notre pays.

Pour une nouvelle politique publique dans le domaine de l'économie de la culture

Il semble que la culture nationale, dans ses composantes matérielles et institutionnelles et dans ses dimensions immatérielles et symboliques, aussi bien traditionnelles que modernes, comprend un capital riche et varié qui nécessite une conscience politique et institutionnel à même de l'investir et l'apprécier en vue de lutter contre le gaspillage qui le menace, qu'il soit patrimoine ou création. Il ne s'agit donc pas d'un luxe ou d'un sujet de discours, mais il s'agit bel et bien des composantes de notre identité nationale dans sa variété et diversité linguistique, régionale et nationale, comme il s'agit d'une mémoire commune et des valeurs qui devront être intégrées dans les programmes et prises en charge dans l'élaboration des politiques publiques, notamment dans les domaines de l'«économie de la culture».

Par conséquent, considérer la culture comme un levier pour le développement et comme richesse sociétale, nous met en face de défi consistant à chercher la façon de traiter ses différentes composantes et formes d'expression, en prenant en considération:

- La mise en évidence de l'importance fonctionnelle de la culture dans l'économie nationale;
- Les différents moyens de la mettre au cœur de toute nouvelle politique publique.

Il semble qu'il est impératif de se baser sur un ensemble de grandes directives en vue d'encadrer toute politique publique dans le domaine des économies de la culture, dont:

- La question identitaire qui vise la préservation des différentes composantes de l'identité nationale dans sa diversité linguistique et culturelle et ses spécificités régionales, et ce dans le cadre de l'interaction avec la culture nationale et l'ouverture sur la culture universelle
- Les droits humains qui consistent à respecter les droits linguistiques et culturels dans toutes leurs richesses au niveau d'expressions et de créations locales
- Le défi de la cohésion sociale, selon lequel la priorité est donnée à la culture dans l'éducation et la formation, dans les médias et au niveau des activités exercées au sein des établissements d'enseignement et d'encadrement;
- Le défi du développement national et régional qui fait du capital culturel un levier fondamental pour le développement du capital humain, et l'une des priorités de la politique publique de l'Etat, du gouvernement, des régions, des communautés territoriales et d'autres formes d'expression sociétale.
- Le défi numérique qui a radicalement changé les modes de production et de réception du produit culturel si bien qu'il pousse l'économie de la culture et les décideurs à s'adapter aux exigences de cette révolution et aux possibilités qu'elle offre.

À cet effet, il est nécessaire de créer les conditions, les leviers politiques, institutionnels, matériels et culturels, et de faire des choix qui s'appuient sur:

Des choix législatifs

Cette approche vise à mettre l'accent sur la primauté d'une volonté politique nationale à même de faire de la culture une exigence primordiale au cœur de toutes les politiques publiques, en créant des conditions en vue de réaliser une complémentarité entre l'institutionnel et le structurel d'une part, et le législatif d'autre part, en favorisant la place de la culture dans la vie publique et dans les divers lieux de vie fréquentés par les citoyennes et les citoyens. Ce levier, législatif et institutionnel, devrait mettre en place une plateforme normative et des cadres réglementaires qui permettent le démarrage de la mobilité culturelle, et l'encouragement pour développer des structures favorisant les industries culturelles et les initiatives publiques et privées dans les domaines de la création et des pratiques culturelles, à travers :

- La mise en place d'une stratégie nationale relative à la culture et à la création en vue de les mettre au cœur du projet marocain de société et de développement, et de les intégrer dans les différentes politiques publiques, dans laquelle s'inscrit les institutions, les organismes gouvernementaux et associatifs et les opérateurs civils, culturels, professionnels et culturels, et le développement d'une vision culturelle convergente pour le développement de la culture, des ressources de l'économie, de l'entretien et de valorisation du patrimoine culturel ;
- La mise en place d'un cadre juridique dédié à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement et la culture tout en humanisant les milieux de vie par la construction des structures culturelles (instituts de musique, des théâtres, des bibliothèques, des complexes multimédias et des maisons de jeunes..) et l'aménagement des espaces verts et des terrains de sport pour les enfants et les jeunes;
- L'élaboration d'un cadre institutionnel transversal afin de jeter les bases d'une industrie culturelle couvrant tous les domaines de la création, y compris les industries traditionnelles et le développement de divers modes d'expression artistique et culturelle moderne, ainsi que la mise de la culture et de l'art à la disposition des citoyennes et des citoyens ;
- La restructuration du secteur de la culture à partir d'un projet culturel efficace et fructueux.

Etant donné la contribution des industries culturelles au développement et à l'amélioration de l'attractivité des territoires, il est recommandé, dans le cadre de la régionalisation avancée, de créer des pôles culturels qui prennent en compte les spécificités de chaque région, et mettent en place des stratégies culturelles territoriales complémentaires et intégrées, liées à des secteurs tels que le tourisme et l'artisanat, dans les régions et les villes, en intégrant l'économie sociale et solidaire pour permettre aux collectivités locales d'investir le potentiel culturel de leurs régions.

- Le développement du service public en matière de culture en tant que droit qui impose à l'Etat de soutenir la création;
- Le respect des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, la lutte contre le piratage et toutes les formes d'abus des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des métiers de l'art et de la culture, par le renforcement de la législation qui protège les droits des personnes œuvrant dans ces professions, et la révision des missions du Bureau Marocain du Droit d'Auteur et la consolidation de ses rôles;
- L'adoption de lois encourageant l'initiative entrepreneuriale dans les domaines de la culture et de la création, et considérer les entreprises culturelles comme étant des structures qui offrent un service public, et enfin la mise en place d'un système fiscal privé et motivant, en créant un climat d'affaires propice et favorable à l'investissement dans ce domaine;
- La création d'un partenariat innovant entre les secteurs public et privé en vue d'élargir et de développer des modes de collaboration et des synergies entre les deux secteurs, et ce en se servant de leurs potentialités humaines, financières, administratives, organisationnelles et technologiques pour promouvoir les professions de l'art et de la culture;
- La régulation de l'offre culturelle en créant des mécanismes qui facilitent et incitent les entreprises culturelles et les initiatives des organisations des opérateurs culturels à la production et à la distribution dans tous les domaines de la création, pour servir et renforcer l'image et le rayonnement du Maroc au niveau national et international;
- L'élaboration d'un guide national global de l'art et de la culture qui porte sur les professions techniques, traditionnelles et modernes à l'échelle nationale, régionale et locale.

Leviers fonctionnels

Compte tenu de l'importance des rôles de la culture dans la consolidation de l'identité nationale marocaine et dans le renforcement de la cohésion sociale et l'intégration nationale, et en raison de l'insuffisance des budgets annuels alloués aux différents secteurs de la culture et des arts, il est recommandé de mettre en place un cadre institutionnel sous forme d'une agence de la culture et d'un Fonds public et privé de financement multi-sources, afin de soutenir les efforts de financement déployés pour la réussite des mécanismes permettant l'intégration des jeunes par la culture. Ces partenariats doivent veiller à :

- Créer des instituts de formation dans le domaine des beaux-arts : la musique, le théâtre, l'écriture et les jeux vidéo, en renouvelant ceux qui existent dans toutes les régions du Maroc, et prévoir des procédés adéquats pour sauvegarder les salles de la fermeture ;

- Promouvoir l'innovation de nouvelles formes d'exploitation des espaces disponibles : cafés, centres..., et les mettre à niveau pour qu'ils deviennent des espaces propices pour la promotion des produits culturels techniques et numériques;
- Chercher des moyens innovants pour motiver les jeunes à profiter des produits culturels, en adoptant le mode « bon pour lecture, » ou « chèques de lecture » dans le but d'encourager les élèves et les étudiants à avoir des habitudes d'acheter des livres, de lire et d'aller au théâtre, au cinéma et au spectacle musicale, etc.;
- Soutenir les projets relatifs au développement de l'offre culturelle nationale numérique destinée aux jeunes;
- Respecter les droits des personnes en situation d'handicap pour pouvoir profiter des productions et des espaces culturels, et en leurs créant les conditions d'accès, telles qu'elles sont postulées dans les conventions internationales ratifiées par le Maroc ;
- Rationaliser l'organisation de différents festivals, et cesser de les traiter d'une façon saisonnière, en les considérant comme étant un levier durable pour l'action culturelle locale et régionale ; et créer des pépinières culturelles parallèles en intégrant les jeunes dans l'apprentissage des métiers de la culture et la gestion culturelle;
- Mettre l'accent sur l'indépendance des structures organisatrices des festivals et les accompagner à travers des agences spécialisées pour le développement des métiers des festivals et l'amélioration de la performance des acteurs concernés;
- Accorder des budgets régionaux suffisants compte tenu des prérogatives allouées aux régions pour subventionner les festivals selon des règles transparentes;
- Mettre en place des règles et des mécanismes permanents de l'année pour promouvoir et développer les festivals dans tous les arts;
- Former les jeunes et chercher des mécanismes qui permettent de mettre en évidence les talents locaux et régionaux à travers le contact et l'interaction avec les noms artistiques connus, et créer des ponts d'interagir et de partage avec les organismes incubateurs;
- Diversifier les sources de financement, y compris les sociétés de « capital-risque » et encourager le financement par le parrainage des entreprises et les mécanismes de « crowdfunding ».

En raison du retard observé dans la construction d'installations et d'équipements culturels « classiques », et de la grande expansion de nouvelles pratiques culturelles des jeunes via la technologie numérique, et en vue de lancer une dynamique culturelle nationale moderne et de transférer le patrimoine culturel d'une manière attrayante, il est nécessaire d'adopter une stratégie participative entre les différents acteurs pour développer une offre culturelle numérique nationale se basant sur:

- L'encouragement de l'investissement dans le domaine de la culture dans toutes ses expressions, y compris l'expression numérique, en facilitant les procédures devant les investisseurs pour bénéficier des fonds d'encouragement de la création; et l'innovation des nouvelles technologies;
- Le soutien des sites numériques thématiques, qui proposent aux jeunes et à l'ensemble des citoyens des contenus textuels audiovisuels complétant les connaissances scolaires et universitaires;
- Le développement de musées numériques qui permettront aux jeunes de connaître leur histoire et leur fournir les divers aspects de la culture et des valeurs marocaines dans leur richesse et diversité;
- La mise en place et le développement de contenus numériques culturels marocains;
- La création d'institutions de formation spécialisées dans le domaine des jeux vidéo qui associent les aspects artistiques, les conditions techniques et la formation de compétences nécessaires pour le développement de ce secteur;
- L'encouragement des initiatives visant à la création d'entreprises nationales œuvrant dans les jeux vidéo en s'appuyant sur les compétences dans ce domaine pour développer les systèmes pédagogiques qui en font un moyen d'acquisition des apprentissages dans le parcours pédagogiques ;
- L'encouragement et le soutien des projets «villes intelligentes» en créant des espaces du savoir et de communication, et motiver les jeunes à créer des «petites entreprises culturelles» à même de contribuer à la promotion de l'économie culturelle dans les régions et les provinces.

L'éducation à la culture et l'art

L'ambition du Maroc à fonder une «démocratie culturelle» commence par le développement de divers domaines de «l'économie de la culture» et l'intégration des valeurs et des principes du projet culturel national au sein de la famille, l'école, la mosquée, l'espace public, les moyens de communication et dans les diverses chaînes numériques et les établissements scolaires, et ce par:

- L'intégration de la culture dans l'établissement scolaire en faisant du système de l'enseignement un cadre pour la promotion de l'unité culturelle dans sa diversité et le renforcement de la cohésion nationale;
- La mise en valeur du droit d'accéder aux services de la culture et à ses différentes productions en rendant l'espace scolaire une opportunité appropriée pour l'acquisition des principales formations, appuyée par la curiosité et l'intérêt des apprenants pour leur histoire, leur identité et leur diversité culturelle, tout en les encourageant à adopter l'ouverture, la communication, les vertus de la science, le travail et l'innovation;

- La mise en valeur des tendances créatives chez les apprenants et le développement de leurs capacités aussi bien individuelles que collectives, ainsi que le développement des conditions de leur utilisation des produits culturels;
- La création et le développement de filières universitaires visant la formation dans les métiers de l'éducation culturelle et la création des départements spécialisés dans l'art, la musique et la peinture, et l'intégration de pratiques artistiques via les technologies numériques;
- La mise en place d'une conception innovatrice de la culture et de la pratique artistique au sein de l'espace universitaire en introduisant des cursus contenant des activités culturelles appropriés et l'exercice sur le travail associatif, et encadrant les étudiants pour construire leurs projets culturels personnels et professionnels dans la société pour qu'ils arrivent à s'intégrer dans la société;
- Le renforcement et la généralisation des expériences universitaires réussies dans le domaine des activités culturelles, artistiques et sportives;
- L'élargissement et le développement des formations relatives à l'animation et la médiation culturelle, et fournir aux étudiants les compétences nécessaires pour accomplir les diverses fonctions culturelles, en élaborant des programmes régionaux dans le curriculum prenant en compte les spécificités culturelles régionales et locales;
- Faciliter les mécanismes de convergence et de partenariat entre les établissements scolaires, le secteur de la culture et les associations œuvrant dans le domaine de la culture, et faciliter l'accès des jeunes aux spectacles et aux activités culturelles.
- Adopter les exigences de la diversité culturelle dans la formation, les programmes et dans les différents lieux de vie culturels, et éviter l'incohérence dans la mise en œuvre et la présentation, et produire et reproduire les valeurs de solidarité et de vivre ensemble;
- Promouvoir l'intérêt pour les affaires culturelles artistique à travers la famille, l'école, les médias et tous les moyens disponibles et prévoir des cadres incubateurs de la culture, et préserver les monuments historiques et les trésors du patrimoine matériel et immatériel en les développant et les modernisant.

Approche sociale

Les différentes données montrent que la mise en œuvre d'une vraie « économie de la culture » nécessite la prise en considération des métiers de la création et de l'art comme source de richesse pour l'économie et un levier pour les collectivités territoriales. Par conséquent, le développement de ce secteur ne peut se produire sans la mise en valeur de ses ressources humaines et des acteurs participant à sa production, sa distribution et sa commercialisation. D'où la nécessité de:

- Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire régissant les métiers de l'art et de la créativité, et développer des lois relatives à l'artiste et aux acteurs qui travaillent dans les différents domaines de l'industrie culturelle et créative : la production, la distribution, la commercialisation et la communication;
- Prendre en considération les conditions sociales des gens œuvrant dans les domaines de la culture, de l'art et de l'audiovisuel, et assurer les conditions qui leur permettront un accès aux services de la santé, à la protection sociale et la protection contre la perte d'emploi;
- Encourager et assurer la durabilité du travail dans les domaines de la création et de l'art, et prendre en considération les spécificités des domaines tels que le cinéma, le théâtre et l'audiovisuel en raison de leur saisonnalité;
- Encourager les établissements de protection et les collectivités locales d'accueillir les gens œuvrant dans les professions de l'art et de la création, afin d'introduire l'activité culturelle et artistique aux différentes couches sociales dans les quartiers, les arrondissements, les petites villes et le monde rural, tout en assurant la protection sociale de ces employés, suite à un handicap lié à un accident de travail, au chômage, à une maladie ou à l'âge de la retraite.

Préambule

L'économie de la culture regroupe l'ensemble des activités économiques relatives à la création, la distribution et la consommation de produits et services liés à la production artistique et culturelle, et toutes les autres formes de créativité. Elle s'occupe, aussi, des modes et des moyens d'investissement du patrimoine matériel et immatériel. Elle connaît des mutations sans précédent en raison des nouvelles conditions technologiques, sociales et communicationnelles qui commencent à imposer aussi bien ses outils que ses contenus.

L'économie de la culture englobe l'ensemble des conditions institutionnelles, infrastructurelles, les modes de gestion et les dynamiques d'animation des secteurs liés à la culture qui permettraient la création d'un marché d'offre et de demande de produits et services liés à l'art et à la culture, dans le cadre d'un équilibre entre les élans créateurs et les exigences de gestion économiques des activités de production et de distribution.

Le progrès technologique actuel se distingue par la fondation de nouveaux rapports aux industries culturelles, aux médias et aux nouveaux contenus véhiculés par des techniques sans cesse renouvelées. C'est ainsi qu'on assiste à la création d'infrastructures qui exigent des concepts et des contenus nouveaux. Le grand défi qu'affrontent les professionnels réside dans la manière d'organiser la complémentarité entre une économie traditionnelle des produits culturels et les structures techniques, c'est-à-dire entre un mode de production traditionnel des expressions culturelles et les économies numériques, tout en s'adaptant aux réalités communicationnelles actuelles et en répondant à ses exigences.

Ces mutations conduisent, par ailleurs, à des changements importants en termes de relations et d'interactions entre les industries culturelles et les nouvelles technologiques, notamment les secteurs de télécommunication et des médias, avec l'émergence de nouvelles formes diverses de production et de diffusion de contenu portées par ces nouvelles technologies. Ainsi, nous assistons à la mise en place d'une structure économique ouvrant de nouvelles perspectives et implications.

Il existe au Maroc des structures qui animent différents secteurs relevant des « économies de la culture » (cinéma, théâtre, production audiovisuelle, peinture et arts plastiques, musique, etc.), et qui organisent des manifestations et des festivals d'ampleur différente. Les nombreux festivals de cinéma, de musique, de théâtre, d'activités artistiques, et divers salons d'exposition et d'échange, et répartis dans plusieurs régions du royaume, montrent l'existence d'une certaine dynamique de l'« économie de la culture » dans notre pays, d'autant plus que plusieurs de ces opérations se conforment aux normes professionnelles et productives. Encore que les conditions de garantie de la régularité de ces manifestations exigent la réunion de plusieurs facteurs déterminant :

- en premier lieu, l'existence d'espaces et de lieux de vie culturelle actifs en permanence, et fournissant auxdites activités culturelles les substrats nécessaires pour leur développement, notamment les salles de cinéma (dont le nombre ne cesse de baisser d'année en année), de spectacles, les espaces d'accueil des foires et salons, les théâtres (de diverses dimensions, notamment de proximité), les bibliothèques, etc. ;
- la mobilisation de ressources financières suffisantes et des ressources humaines qualifiées pour la durabilité de ces types d'activités et s'assurer d'une gestion efficace de qualité des espaces ;
- la mise en place d'une adéquation entre l'offre culturelles et les besoins et demandes du public ;
- à quoi s'ajoute la nécessité d'une politique culturelle publique disposant de moyens indispensables de promotion, d'encouragement et de soutien des secteurs créatifs dans leurs différentes expressions ;

En résumé, il s'agit de réunir l'ensemble des conditions nécessaires pour l'émergence d'un secteur d'« économie de la culture » performant et dynamique.

Le début du présent millénaire a connu une dynamique particulière au niveau des activités artistiques et culturelles au Maroc. De nouveaux acteurs, dont une majorité de jeunes, ont commencé à s'investir, par de multiples voies, dans les sphères de la création, la production, la distribution, la formation, la consommation et la communication. En effet, la libéralisation de l'économie et du secteur audiovisuel a permis à ces acteurs de s'aventurer dans l'organisation et l'animation de manifestations culturelles sur des bases professionnelles, que ce soit en lançant des radios privées, des festivals diversifiés, des projets médiatiques, des agences de communication, des sociétés de production audiovisuelle ou des sites électroniques.

Néanmoins, l'accès au financement, tel qu'il se pratique actuellement, est-il suffisant, à lui seul, pour consolider les différentes chaînes de valeur du secteur d'« économie de la culture » au Maroc, et à garantir la pérennité de l'ensemble de ses composantes: la création, la production, la distribution, la commercialisation, la communication? L'accumulation d'acquis et d'expériences réalisés dans ce domaine, peut-elle assurer une production culturelle nationale, accessible, au niveau des attentes de la jeunesse et des différentes catégories du public? L'inadéquation des conditions de production et de reproduction de l'action culturelle avec les exigences d'édification d'une « économie de la culture » forte et durable, est-elle induite par l'absence de volonté politique publique en matière de promotion de la culture et des activités culturelles, ou plutôt par le faible intérêt que portent les classes moyennes pour la culture, sachant que celle-ci est le plus souvent la locomotive de l'économie de la culture? Comment peut-on appréhender la problématique d'équilibre entre les activités de création proprement dites, et les exigences de gestion économique (processus de production et de distribution) vers la création des conditions d'offre et de demande pour un marché actif et dynamique ? Et quels sont les leviers susceptibles de promouvoir le secteur des « économies de la culture »?

Comme le conseil a produit deux rapports sur la culture dans ses diverses expressions, notamment concernant son rôle dans l'inclusion des jeunes et les formes de présence de la culture dans les lieux de vie, il a jugé opportun de traiter un sujet spécifique de la culture, à savoir les cadres institutionnels et matériels liés aux «économies de la culture» dans notre pays, d'en analyser les données réelles et les problématiques objectives, dans la perspective de mettre en place les fondements pour engager une dynamique économique où la culture occuperait la place sociétale, éducative, civilisationnelle nécessaire pour la renaissance du Maroc.

Référentiels normatifs

La Constitution souligne, dans son article 5, l'importance des deux composantes linguistiques et culturelles, la nécessité de la protection des expressions culturelles et des parlers pratiqués au Maroc, exige de veiller à la cohérence de la politique linguistique et culturelle nationale, et à l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères les plus utilisées dans le monde, en tant qu'outils de communication, d'intégration et d'interaction avec la société du savoir, et d'ouverture sur les différentes cultures et sur les civilisations contemporaines.

Son article 26 stipule que : « Les pouvoirs publics apportent, par des moyens appropriés, leur appui au développement de la création culturelle et artistique, et de la recherche scientifique et technique, et à la promotion du sport. Ils favorisent le développement et l'organisation de ces secteurs de manière indépendante et sur des bases démocratiques et professionnelles précises. »

L'article 33 invite les pouvoirs publics à « prendre toutes les mesures appropriées en vue de :

- « étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays ;
- aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et prêter assistance à ceux en difficulté d'adaptation scolaire, sociale ou professionnelle ;
- faciliter l'accès des jeunes à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs, tout en créant les conditions propices au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines. » ; ainsi qu'en se référant aux dispositions des articles 31 et 154.

Considérant les grandes orientations de la « Nouvelle Charte Sociale », adoptée par le Conseil Économique, Social et Environnemental, notamment en matière d'« Accès aux services essentiels et bien-être social », des « Savoirs, formation et développement culturel » et d'« inclusion et solidarités ». La Charte affirme effectivement, dans ce contexte, que « la société marocaine, multiséculaire et dont la solidarité, les règles de secours réciproque et les valeurs de compassion constituent traditionnellement un impératif, est de plus en plus ressentie, par de nombreuses parties prenantes, comme excessivement inégalitaire et insuffisamment inclusive », ce qui requiert « la promotion active et équitable du bien-être social. Ce défi est à la fois la finalité, la condition d'acceptabilité et le moyen indispensable au succès de toute politique de développement ».

Le discours du Trône de juillet 2004 invite à «réserver à la culture, dans son acception civilisationnelle, la place qui doit être la sienne, compte tenu du fait qu'elle constitue l'un des fondements essentiels de Notre vision stratégique tendant à doter le Maroc d'un projet culturel constructif, dans un climat de liberté, propice à la création, à l'innovation, à la diversité et à l'interaction positive entre les cultures, aux plans régional, national et universel. ».

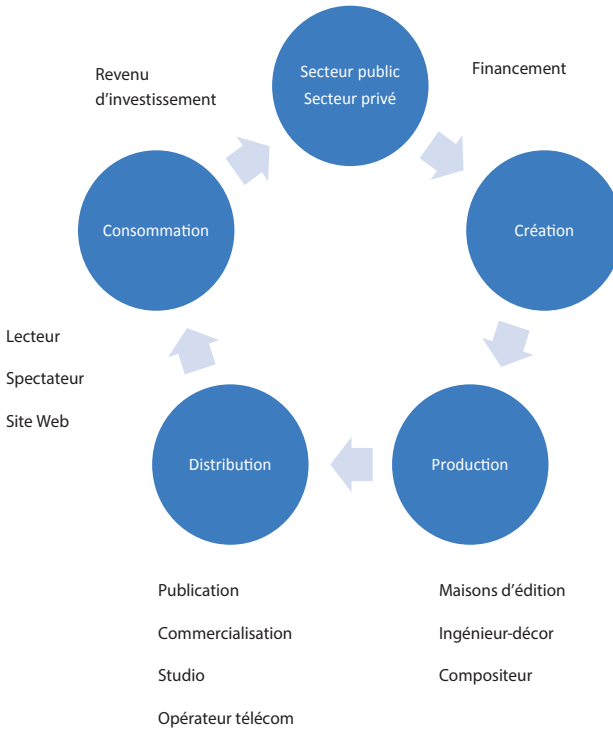
Économie de la culture : Problématiques, données et limites

S'il est admis que l'économie est l'ensemble des mécanismes assurant les conditions de distribution des produits selon la loi de l'offre et de la demande et les impératifs de la concurrence loyale, ce que se soient l'industrie et le commerce qui produisent et distribuent les différents genres et types de richesses. Par contre « l'économie de la culture » est soumise à des opérations complexes qui peuvent ne pas être conformes intégralement à la logique économique en cours pour les produits matériels. En effet, les industries du livre, du film cinématographique, de l'audiovisuel, etc., sont proposées à un marché disparate au sein duquel la loi de l'offre et de la demande est susceptible d'être transgressée, et ce en raison des contenus culturels offerts à la consommation qui demeurent tributaires de frontières mouvantes entre le loisir, l'information, la formation et l'instruction.

L'économie de la culture regroupe l'ensemble des activités et échanges culturels soumis aux règles économiques, qu'il s'agisse de création, de production, de distribution ou de consommation de marchandises culturels. Parmi les principales caractéristiques des économies de la culture figure leur double nature : économique (production de richesses et de d'emplois) et culturelle (production des valeurs et du sens). D'où leur positionnement dans une zone de convergence dialectique entre l'économique et le culturel, convergence qui place la création, l'innovation et le renouveau au centre de l'activité ou du produit. Ce secteur se spécifie des autres secteurs économiques par son organisation différente en rapport avec la nature de l'activité, et se compose, dans la majorité des cas de petits projets et structures dont le succès et la rentabilité ne sont pas garantis.

Le terme « industries culturelles », selon la définition de l'UNESCO en 2012, regroupe des « industries relatives à la fois à la création, à la production et à la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle. Elles incluent l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat et le design. Les contenus sont généralement protégés par le droit d'auteur et ils peuvent s'apparenter à un bien ou à un service ».

Le schéma ci-dessous montre les acteurs qui interviennent dans le processus de production, de distribution, de commercialisation et de réception des produits culturels:



En outre, les « économies de la culture » représentent un enjeu stratégique lié à l'édification culturelle de la société dans son unité et sa diversité, son présent et son avenir. En conséquence, le soutien de l'État est un facteur vital et incitateur pour la préservation du tissu culturel national et son développement, aussi bien qu'une condition épaulant la dynamique culturelle en matière de création, ainsi qu'en matière de concurrence culturelle dans le contexte de la mondialisation et de l'essor des produits immatériels.

Deux visions divergentes sont hégémoniques sur les débats internationaux relatifs aux produits culturels. La première adhère au concept d'« exception culturelle » ; ses partisans soutiennent que les produits culturels ne doivent pas être assujettis aux considérations exclusivement commerciales du marché, et doivent être perçus non en tant que simples marchandises, mais en tant qu'expressions de systèmes culturels et de modèles civilisationnels, d'identités nationales et régionales, de patrimoines matériels et immatériels. À l'opposé, se situe le point de vue américain qui considère que les produits culturels ne diffèrent nullement des autres produits au niveau commercial, et qu'ils doivent par conséquent obéir à la logique du marché.

De nombreux intéressés par la problématique de « l'économie de la culture » s'accordent sur le fait que la production des activités culturelles, en raison de la nature même de celles-ci, est confrontée à des risques plus élevés en comparaison avec les autres produits. En effet et à titre d'exemple, la production d'un film exige

la mobilisation de grands fonds financiers avant même que ses concepteurs ne sachent si l'affluence du public sera suffisante et importante ou non, sachant que les propriétaires des salles de cinéma déprogramment tout film n'ayant pas attiré un nombre jugé suffisant de spectateurs lors de la première semaine de projection. Plus encore, l'absence de retour sur investissement est fort probable, d'autant plus que l'ouverture des marchés dans le contexte de la mondialisation, et parmi eux les marchés culturels, a généré l'assujettissement des produits culturels à un marché mystérieux de la concurrence dont même les règles ne sont pas déterminées. Les risques qu'encourent les produits culturels, en raison de leur spécificité et de la difficulté à leur garantir un public stable, poussent certains pays à adopter des politiques protectionnistes de leur culture, ou à appliquer des mesures incitatives afin d'assurer la compétitivité et initier des programmes de soutien aux créations artistiques et culturelles, ou encore à rechercher des partenariats diversifiés avec des acteurs privés pour prémunir les produits culturels de la disparition, tout en encourageant et développant l'action culturelle en général. D'où « l'exception culturelle » qui s'inscrit, pour les Européens, dans le cadre de leur conscience de la sensibilité du secteur et de la nécessité de l'exclure des traités commerciaux internationaux, tout en mettant en place une politique spéciale planifiée et gérée de manière à préserver les objectifs nationaux et à empêcher qu'une culture n'empiète sur le domaine d'une autre. Elle est aussi la preuve que la culture n'est pas une simple marchandise ou un simple investissement étant comme unique but le profit, mais qu'elle assume un rôle dans la préservation de l'identité nationale et sa sauvegarde.

Un des enjeux principaux des économies de la culture est de faire passer la culture, dans les politiques publiques, d'une logique de coût, à un investissement économique créateur de richesse et d'emplois, promoteur du capital social, doté d'un rayonnement national et international et générant un important retour sur investissement.

Les expériences internationales attestent que l'investissement idoine dans les champs de la culture et le financement de ses secteurs ont des effets économiques positifs sur les entités territoriales qui les abritent. En effet, considérer « la culture comme levier du développement économique » n'est pas un simple slogan, mais un choix pour la promotion économique et la création d'emplois ; il existe même des pays où le secteur culturel occupe une grande place et génère des bénéfices supérieurs, parfois, aux revenus d'autres secteurs. À quoi s'ajoutent les fonctions effectives de la culture en matière de cohésion sociale, d'intégration territoriale, ainsi que de préservation et de développement de la diversité culturelle.

Au Maroc, une conscience collective commence à se manifester et s'exprimer de diverses façons et dans divers domaines donnant à la culture une dimension politique autant qu'elle pose de grands problèmes relatifs :

- aux options politiques et culturelles de l'État ;
- aux droits culturels ;
- au fait que la culture est un droit et un service public ;
- à l'état de la liberté d'expression qu'il faut mettre en place pour l'édification et l'enracinement des pratiques culturelles ;

- aux initiatives privées et publiques ;
- à l'importance du mécénat et du parrainage ;
- à la mise en avant de l'offre culturelle et à son volume, sa nature, son développement et sa démocratisation ;
- aux droits d'auteur et droits dérivés ;
- En investissant le patrimoine national, et l'histoire de la culture marocaine dans les secteurs du tourisme et de et de l'artisanat ;
- aux organisations représentatives des travailleurs des secteurs créatifs et aux associations culturelles.

Si on considère que les économies de la culture sont constituées de l'ensemble des activités relatives à la création qui deviennent des services destinés au grand public, il en découle que l'entreprise active dans ces secteurs a besoin de financement pour produire et distribuer, et qu'il faut être attentif au public en tant que partie à mobiliser en permanence. D'où l'exigence constante de formation et de valorisation.

La culture n'est pas uniquement un moyen de réalisation de la croissance, mais aussi un facteur et un propulseur du développement. De ce point de vue, les différents diagnostics de l'état des lieux de la culture réalisés au Maroc s'accordent sur certaines observations générales, notamment:

- L'existence d'un important, riche et varié capital culturel ; mais qui ne bénéficie pas suffisamment des valorisations nécessaires ;
- Le Maroc alloue des financements publics et dispose de mécènes ; mais un déficit en matière d'infrastructures persiste ; plus encore, les infrastructures existantes ne sont exploitées que partiellement aux niveaux des ressources humaines, de la programmation et de l'animation ;
- Nous disposons d'un capital culturel non investi et non intégré au sein des institutions de socialisation comme l'enseignement, les médias ou les lieux de vie ;
- La création marocaine contemporaine n'est ni archivée ni valorisée, ce qui génère des accumulations, lorsqu'elles se réalisent, dépourvues de mémoire (mémoires du théâtre, du cinéma...);
- L'absence de coordination régionale et nationale en matière d'investissement du patrimoine dans ses multiples expressions, en vue de transformer notre héritage en capital animé et vivant ;
- La précarité de la communication et de la formation en matières de l'art et la culture ;
- La confusion, par les acteurs politiques, entre folklore et création artistique ;

- L'absence des techniques de gestion culturelle et d'animation des espaces culturels, l'inexistence de la coordination entre les institutions de formation et la multiplicité des ministères chargés des différents domaines de la création (livre, cinéma, théâtre, instituts de musique...) ;
- Le manque de formation du public à l'appréciation des arts ; la croissance de l'université n'ayant pas entraîné l'élargissement des domaines de création.

Le financement de la culture au Maroc peut être résumé comme suit :

- Allocation de fonds publics ou privés, souvent insuffisants ;
- Le soutien n'encourage pas les entreprises à prendre des risques dans les secteurs culturels ; c'est pourquoi elles optent pour le domaine social ou pour des domaines de création sans risques comme les arts plastiques ;
- L'ignorance de la répartition et de la préparation du public dont sont tributaires la durabilité et l'élargissement des cercles de la production ;
- Le soutien est alloué à des activités éphémères, au lieu d'être destiné à des institutions pouvant garantir la continuité des manifestations à travers la préparation d'un public qui s'approprie les créations, d'où la nécessité d'un soutien spécial ;
- La publication d'un bilan chiffré qui ne garantit aucunement la continuité des pratiques culturelles soutenues ;
- Au niveau des droits d'auteur, une grande obscurité enveloppe l'institution qui gère le dossier ; de ce fait, les festivals restent les plus importants espaces de travail pour les artistes.

Au niveau de **la gouvernance des affaires culturelles**, on observe :

- L'absence de coordination entre les acteurs officiels chargés des activités et domaines culturels ;
- Le manque d'appropriation des lieux de vie par le public et la durabilité aléatoire des activités ;
- Le faible degré de satisfaction des attentes des associations locales concernant la participation à l'action culturelle ;
- De nombreuses parties apportent leur soutien à la culture dans le seul but, en réalité, d'enjoliver leurs images, ou à des occasions passagères n'ayant aucun impact sur la collectivité ou sur les goûts artistiques ;
- La culture n'est pas perçue en tant que levier économique ;
- L'étouffement du dynamisme des acteurs culturels par la bureaucratie des institutions ;
- La non exploitation des penchants créateurs à court terme et au sein du quotidien, notamment dans l'enseignement, les médias et les lieux de vie.

Au niveau de l'entreprise culturelle et en se référant à une étude sur l'entreprise et la culture, on relève que¹ :

- La plupart des entreprises culturelles travaillent dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel ;
- Le taux de femmes est de 6% dans le domaine du cinéma et 40% dans celui des arts plastiques ;
- Les entreprises aspirent à préserver leur statut de petites entreprises car elles ne disposent pas d'une vision précise ;
- 90% des entreprises comptent sur leurs propres moyens ;
- 28% recourent aux crédits bancaires ;
- Les artistes entrepreneurs optent pour de petites entreprises ; en effet et en guise d'exemple, les galeries à vocation culturelle sont exposées à la fermeture contrairement à celles dont les principales préoccupations sont commerciales ;
- 40% sont conscients que leur projet est menacé et travaillent ainsi dans une zone à hauts risques.

On se retrouve alors en présence d'entreprises précaires, de petite taille et œuvrant dans un contexte de professionnalisme limité, d'où les menaces de disparition qui pèsent sur elles.

Au niveau social, les professionnels du secteur des économies de la culture sont exposés à plusieurs risques, dont :

- L'instabilité de l'emploi dans les métiers artistiques et culturels ; en effet, les professionnels du secteur perdent leurs revenus à l'expiration des contrats et confrontés à des difficultés pour contracter de nouveaux ;
- L'absence de structures de formation continue, de qualification professionnelle et de réadaptation, ce qui expose les artistes et les professionnels du secteur à la perte de l'emploi ;
- Le risque de faillite des entreprises du secteur ;
- Les risques de maladie, d'accident de travail, de maladie professionnelle, d'accouchement pour les femmes et de vieillesse entraînent l'arrêt de travail pour les professionnels du secteur et par conséquent la perte des revenus, et ce en raison de la nature non organisés de ce secteur.

1 - Enquête réalisée par l'Association Racines dans le cadre de son étude sur « *Les états généraux de la culture au Maroc* », 2015. Aussi, « L'institut Prometheus pour la démocratie et les droits de l'homme » a produit un rapport sur certains aspects des « nouvelles dynamiques culturelles au Maroc » et la place de la culture dans les rapports sur les politiques publiques culturelles, réalisés par les ministères aussi bien que par les institutions législatives. Voir, *Les politiques publiques culturelles au Maroc*, Janvier 2016

L'économie de la culture au Maroc : état des lieux

Il est à signaler, au préalable, que le présent diagnostic manque de données relatives à l'état des lieux de « la demande culturelle » au Maroc, et d'informations précises sur le pouvoir d'achat des marocains et sur les budgets qu'ils allouent aux produits et activités culturels. Par ailleurs, la « consommation » d'un produit ou service culturel n'obéissent pas aux paramètres classiques de rentabilité économique, « l'objet » culturel étant tributaire de nombreux déterminants, notamment le statut social, le niveau et type d'éducation, la profession, les coutumes personnelles et familiales, etc...

En outre, les données statistiques sont rares, sinon inexistantes. Si les dépenses des ménages marocains allouées à la nourriture, l'habit, le transport, etc. augmentent continuellement, la dépense consacrée à la culture est méconnue, d'autant plus que le Haut Commissariat au Plan classe dans la même rubrique l'éducation, les loisirs et la culture. Du reste, cette dépense demeure faible et inégalement répartie selon la classe sociale et le milieu de résidence (urbain vs rural), avec une persistance de la faiblesse de la demande. Ceci a une répercussion négative sur l'offre culturelle, aussi bien quantitativement et qualitativement.

Pour mettre en évidence les données et manifestations ayant trait à la production dans le champ culturel marocain en relation avec les « économies de la culture », nous présentons ci-après des données reflétant la situation des secteurs culturels, notamment le secteur de l'édition et du livre, le secteur cinématographique, le secteur de la musique et la chanson, les arts plastiques, l'artisanat, le secteur des musées, des monuments et du patrimoine immatériel.

1 – Secteurs des industries culturelles

a. Le secteur de l'édition et du livre

Les données disponibles montrent que le nombre de livres publiés a atteint une moyenne d'environ 323 livres par an entre 1956 et 2003². Ce nombre est passé à 1545 livres en 2009, et 2028 en 2010 et 2013 livres avec un total de 2448 en 2014-2015 livres couvrant tous les domaines de la culture.

Le tirage de chaque livre varie entre 1000 et 1500 exemplaires, avec de rares exceptions pour certains titres. Il convient de noter que la vie culturelle marocaine ne connaît pas encore le phénomène de livres à grand tirage (les best-sellers).

Le secteur de l'édition et du livre a enregistré en 2013 un total de 3,273 milliards de dirhams avec une valeur ajoutée d'environ 1.1% du secteur global de la production)³. Le Ministère de la Culture octroie un soutien à la publication des livres et des revues ainsi qu'à la participation aux expositions et à la modernisation des librairies avec

2 - Mohamed sghir Janjar, L'édition dans le Maroc indépendant, Etat des lieux, in 50 ans de développement humain, 2006. www.rdh50.ma

3 - Industrie en chiffres, Ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement, de l'économie numérique, Rabat, 2014

un total de 10 millions de dirhams en 2014⁴. Ce qui fait du Ministère de la culture le souteneur principal de l'édition au Maroc avec un taux de 67%⁵. Il y a aujourd'hui moins de 750 librairies très inégalement réparties dans tout le Maroc (soit 1 librairie pour 42 600 habitants environ), dont seulement une quinzaine effectuant un travail professionnel, avec une capacité de conseil, l'organisation de rencontres, une informatisation et la tenue régulière d'un site internet. Casablanca ne compte que 190 librairies, soit une librairie pour 21 000 habitants.⁶

Vu la responsabilité administrative et institutionnelle des pouvoirs publics dans ce domaine, un Décret (10 novembre 2006) fixant les attributions et l'organisation du ministère de la culture. Celui-ci a pour mission :

- « d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine du patrimoine et du développement culturel et artistique » ;
- de soutenir la production du livre à travers la participation à hauteur de 50% à son coût, attribuée directement à l'éditeur ;
- de promouvoir et moderniser les bibliothèques marocaines ; tâche entamée en 2003 et qui a abouti à l'édification par le département de plusieurs bibliothèques dans les villes d'El Jadida, Fès, Béni Mellal, Meknès, Khouribga, Ouarzazate, Oujda, Salé et Taza, en plus de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.

L'article 8 du décret susmentionné stipule également que le département ministériel est chargé de :

« Présenter des suggestions sur l'élaboration d'une politique globale de la promotion du livre et encourager les institutions entrepreneuriales à investir dans les domaines de la production, de l'édition et de la commercialisation du livre ».

Il est à signaler que d'autres acteurs institutionnels et ministères procèdent à la publication de livres et d'ouvrages (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Ministère des Habous et des Affaires islamiques...).

Par ailleurs, la dernière décennie a vu l'adoption de plusieurs textes législatifs et réglementaires parmi lesquels : la loi modifiant et complétant la loi relative à l'octroi de subventions dans les domaines **du théâtre et du livre (11 novembre 2000) et le décret relatif au soutien aux projets culturels et artistiques (13 mai 2013)**.

En ce qui concerne les centres culturels, jusqu'en 2012 leur nombre a atteint 71 centres dont 40 gérés par le Ministère de la Culture. Le nombre de bibliothèques publiques est, lui, de 624 bibliothèques, dont 328 réalisées par le département de la culture, ou avec des partenaires comme c'est le cas pour de la Bibliothèque Nationale

4 - http://www.minculture.gov.ma/files/projet_edition_livre_fr.pdf

5 - http://www.fondation.org.ma/publications/rapport_ar.pdf

6 - Association Racines Vers une politique culturelle pour mettre la culture au coeur du développement au Maroc, document de travail, 2014, p.25.

du Royaume du Maroc ; ce qui se traduit par l'existence d'une bibliothèque pour 100 mille citoyens. Selon les statistiques du Ministère de l'Industrie et du Commerce, le nombre des imprimeries et maisons d'édition a atteint 504 unités en 2013⁷.

Il apparaît évident, à la lecture de ces données, que le secteur du livre et de l'édition souffre de la multiplicité des intervenants et du non respect de la loi sur les droits d'auteur, et connaît un grand déficit en matière de bibliothèques, de librairies et de centres culturels. En effet, le Maroc dispose de 71 centres et de 624 bibliothèques publiques, ce qui révèle un déficit de 4000 bibliothèques selon les estimations de l'UNESCO.

Les centres culturels et les bibliothèques publiques disponibles sont répartis d'une manière inégale au niveau territorial. Ils souffrent de l'absence de programmes culturels et d'animation en raison de la faible formation des ressources humaines et d'un déficit de compétence de leurs responsables.

Si un accroissement du nombre de publications est remarquable depuis 2005, il est à relever que la part des sciences et des mathématiques ne dépasse guère 7, 1 de cette production, alors que celle des sciences appliquées/ technologies n'est que de 1%. Concernant la traduction, les livres traduits ne constituent que 5% de la totalité des livres publiés en 2014-2015⁸.

Les livres édités sont confrontés à d'énormes difficultés aussi bien sur les plans de la distribution et de la commercialisation, que sur ceux de la réception tant au niveau médiatique qu'au sein des institutions scolaires et des associations culturelles.

Il semble que le grand déficit dont souffre le secteur du livre, à tous les niveaux de sa production, distribution et livraison, réside dans l'inexistence de cadres spécialisés et d'institutions de formation de techniciens et d'animateurs. Le plus grand problème relatif à la situation du livre est dû que le public lit très peu et de moins en moins. Ce qui n'est pas propice à faire du livre, de la lecture et des espaces culturels un moyen de développement culturel et d'intégration sociale.

b. Le champ cinématographique

Le Maroc est l'un des premiers pays où «les frères Lumière,» qui avaient découvert «le cinématographe» à la fin du dix-neuvième siècle, ont tourné plusieurs petits films, par ailleurs le Maroc avait connu les premières projections de films dès le début du XX^e siècle. Dans les années soixante-dix, le Maroc avait 350 Salles de projection, puis ce nombre est passé à 250 Salles en 1985, avec 45 millions de billets vendus. Le pays produisait en moyenne deux films par an dans la décennie 80. Mais à partir de la période 2000-2012, le champ cinématographique a connu d'importants changements en vue de promouvoir et modifier le mode d'aide et de soutien des projets de films.

7 - Industrie en chiffres, Ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Rabat, 2014.

8 - http://www.fondation.org.ma/publications/rapport_ar.pdf

L'Etat a fait en sorte que la première et la deuxième chaînes nationales produisent ou de contribuent à la production de films, en respectant un cahiers de charge, ainsi que la participation du fonds d'aide à la production audiovisuelle nationale, ceci a ainsi permis à la production de passer à 15 films par an, et puis par la suite à 20 films en 2013. Par voie de conséquence, des structures de production ont été développées, des centres de formation mises à niveau et des compétences techniques ont été améliorées.

Mais, l'augmentation du taux de films produits, la multiplication des festivals et la diversité des sensibilités créatives, n'ont pas été accompagnées d'une augmentation du public cinéophile, bien au contraire, le nombre de salles de projection a chuté de 36 salles à 31 salles avec 57 écrans seulement en 2015.⁹

La dernière décennie a connu des évolutions qui ont eu un impact évident sur le rythme de l'action cinématographique, dont:

1. La mise en place d'une nouvelle législation (décret fixant les attributions et l'organisation du Ministère de la communication, en mars 2008, et le décret fixant les conditions et les procédures d'aide à la production cinématographique, à la numérisation, la rénovation et la création de salles de cinéma et à l'organisation des festivals, août 2012) ;
2. L'augmentation de l'enveloppe financière du soutien public à la production de films pour atteindre 60 millions de dirhams chaque année ;
3. Diversification des sources de financement des projets cinématographiques à travers les engagements des deux chaînes de télévision dans les cahiers de charges, et le fonds d'aide à la production audiovisuel national ;
4. L'amélioration de la performance des sociétés et des entreprises existantes, et la création de nouvelles entreprises engagées professionnellement dans la chaîne de la production cinématographique et télévisuelle ;
5. La mise en place de nouvelles règles pour encourager les entreprises internationales à venir tourner leurs films au Maroc, puisque entre 2006 et 2011, environ 205 films étrangers (documentaires, court et long métrages) ont été tournés avec un investissement de 3 milliards et 312 millions de dirhams ;
6. L'augmentation du nombre de festivals à travers le Maroc avec des sujets et des questions cinématographiques qui diffèrent : des festivals continentaux (Festival du cinéma africain de Khouribga) ou régionaux (Festival International du Cinéma Méditerranéen à Tétouan), ou internationaux (Festival International du Film de Marrakech), et 57 autres festivals ;
7. La diversification des structures et d'instituts dédiés à la formation des cadres dans les différents métiers cinématographiques, soit des établissements publics (tels que l'Institut supérieur d'art dramatique et d'animation culturelle à Rabat, ou l'Ecole supérieure des arts visuels à Marrakech et d'autres) ou d'autres formes de formation, à l'instar des ateliers sur l'écriture du scénario organisés à l'occasion de la tenue des festivals ;

9- Ces données sont tirées du site officiel du CCM: www.ccm.ma

8. Ces dernières années ont vu la construction de nouveaux complexes cinématographiques à Casablanca et à Marrakech mais, par contre, des salles de projection ont fermé leurs portes. le nombre a atteint 31 salles fin 2013, alors que celles qui ne sont pas encore fermées ne fonctionnent pas nécessairement d'une façon régulière ;
9. Un déséquilibre dans la relation entre le volume de la production, la distribution, et la baisse progressive du nombre de salles, voire leur absence totale dans la plupart des régions et des villes du Maroc, tout en sachant que des agglomérations et des villes nouvelles voient le jour sans être dotées ni d'espaces culturels ni de centres équipés pour la projection des films.

Des efforts déployés au cours de la dernière décennie pour promouvoir le secteur du film pour ce qui concerne la législation, le financement et la formation, et pour soutenir les initiatives créatives ainsi que les festivals, les conditions pour construire une industrie cinématographique de film ne sont pas encore réunies, et ce à cause du recours quasi-totale à l'aide de l'Etat dans la production de films, la diminution du nombre de salles de cinéma et par ailleurs à cause du piratage qui s'est développé de plus en plus ainsi que de la grande concurrence des chaînes de télévision spécialisées dans le cinéma et l'internet.

c. Le domaine de la musique et de la chanson

Le patrimoine musical immatériel du Maroc comprend des styles, des rythmes et des danses aussi riches que variés: chants populaires (Ahidous, les Rouaïss, Ahwach, Lgadra, Reggada, Abidate Rma, L'aita, etc.), la musique soufie ou rituelle (Hamdcha, Isawa, Gnaoua.) un patrimoine andalou (Tarab Al-Ala, Gharnati), la musique juive et la musique du désert. Tous ces arts musicaux, transmis de génération en génération, restent bien vivants et ancrés jusqu'à nos jours au Maroc. En effet, les marocains ont été de tout temps réceptifs aux influences musicales, en particulier celles en provenance du Moyen Orient Arabe que celles légués par les deux protectorats français et espagnol. Ainsi le patrimoine musical et l'art de la chanson ont surtout connu l'influence de la musique andalouse et du Malhoun. Par la suite, La chanson moderne a vu le jour progressivement durant le XX siècle sous l'influence du phonographe, de la radio et du cinéma égyptien. Dans ce contexte, le Maroc a donné naissance à de grands musiciens et chanteurs, tels Ahmed Bidaoui, Abdelsalam Amer, Mohammed Benabdeslam, Mohamed Fouiteh, Mohammed Sekkat et d'autres, qui ont enrichi le patrimoine musical et la chanson et laissé des œuvres majeures dans le patrimoine national.

Cependant, les années quatre-vingt-dix et le début du nouveau millénaire ont connu une régression notable en terme de création de musique marocaine moderne ; les nouvelles voix se contentent de rechanter «le répertoire» marocain des années soixante, sauf pour quelques exceptions de chanteurs, ou ceux qui partent pour le Moyen-Orient. Dans ce contexte, et dès le début du millénaire, des expressions musicales nouvelles ont émergés, principalement dans les zones urbaines, tirés par

de jeunes artistes influencés par le rap, le rock, le hip-hop et la musique Métal ; tandis que d'autres ont intégré différents types de musique populaire comme Al- Aita, l'Amazigh, ou Gnaoui, et qu'ils présentent à l'occasion des festivals ou à travers les radios privées et publiques.

A côté de ce produit artistique, d'autres modes musicaux ont vu le jour tout en s'inspirant des instruments de l'influence occidentale. Dans ce contexte les années 70 ont vu l'arrivée d'un renouveau dans la musique marocaine avec l'émergence du groupe Nass el Ghiwane, qui avait réhabilité le patrimoine pour créer des chansons portant sur des questions sociétales, écrivant des textes engagés, respectant les traditions musicales, ce qui leur a permis d'avoir un succès immédiat et sans précédent à travers le Maroc (Jil Jilala, Lemchaheb, Izzanzen entre autres).

Il est à signaler qu'à partir des années soixante, considérées comme une décennie innovante dans la musique moderne¹⁰, le Maroc connaît tous les dix ans l'émergence de nouvelles innovations musicales, avec la coexistence des autres styles musicaux, populaires, modernes et contemporains. Cependant, le cadre juridique, matériel et humain ainsi que la nature de la formation n'ont pas permis de créer une infrastructure suffisante pour relancer une industrie musicale dotée de conditions de durabilité et d'interaction avec les différentes couches sociales.

Selon le décret fixant les attributions et l'organisation du ministère de la culture, le secteur de la musique et de la chanson est géré par la direction des arts qui a pour mission de « développer et de promouvoir les domaines du théâtre, de la musique, des arts chorégraphiques (...) et des arts populaires, et de définir des actions d'impulsion et de soutien à la création artistique et d'en assurer la diffusion et la commercialisation ».

Mais le problème réside dans l'existence de nombreux intervenants dans le domaine de la musique et de la chanson, dont la radio et la télévision qui ont joué un rôle majeur dans la production, la promotion et la présentation de la chanson marocaine dès les années soixante jusqu'au début du nouveau millénaire. Parmi les intervenants on trouve d'une part les collectivités locales qui gèrent des conservatoires de musique et organisent des concerts, et d'autre part les grands festivals créés entre 1999 et 2013 et qui ont pu faire preuve de professionnalisme sur la scène internationale et qui intègrent les expressions musicales des jeunes comme le festival « Mawazine ».

Cependant, si la musique moderne au Maroc a trouvé dans la radio et la télévision, durant quatre décennies, un moyen de production et de promotion avant sa régulation à travers des cahiers de charges, la musique et la chanson populaires, elles, ne comptent que sur les propres moyens des artistes et des entreprises privées. A noter que le nombre de celles-ci a atteint 350 en 1990, alors qu'en 2006, ce nombre a chuté en enregistrant seulement 20 entreprises sans données précises ni sur la taille de leur compétitivité ni sur leurs chiffres d'affaires.¹¹

10 - Ahmed Massaia, *Un désir de culture, essai sur l'action culturelle au Maroc*, Ed La croisée des chemins, Casablanca, 2013

11 - Mohamed Bahdoud, « La scène culturelle, le champ culturel moderne au Maroc », op. cit., p : 93.

Au cours de ces dernières années, le ministère de la culture a adopté une politique d'aide spécifiquement dédiée à la musique, à la chanson et aux projets de la chorégraphie, plus un budget alloué aux associations et organismes pour organiser et financer les festivals, et les concerts rencontres musicales.

Ainsi, les moyens de la promotion de la musique et de la chanson marocaines peuvent être résumés comme suit :

1. Les médias audiovisuels publics et les radios privées lancées à partir de 2006, y compris des radios thématiques spécialisées dans la musique (Hit Radio, la moitié des programmes de Radio Mars), la plupart d'entre elles accordent à la musique une durée assez longue ;
2. Des sociétés de production et de distribution d'œuvres musicales ;
3. Des sites électroniques qui mettent en vente des productions musicales ;
4. Les nombreux festivals organisés dans toutes les régions du Maroc, qu'ils soient publics ou spécialisés dont certains font état de professionnalisme très avancé au niveau de l'organisation, de la logistique et de la communication artistique.

Cependant, le secteur de la musique souffre encore de nombreuses insuffisances dont :

1. La fragilité des infrastructures à même d'assurer la création d'une forte industrie musicale ;
2. L'insuffisance des budgets alloués à l'action culturelle et à la subvention de la production musicale ;
3. L'insuffisance des centres de formation et d'enseignement de la musique et de la chanson en faveur des jeunes générations, sachant que le Maroc dispose de 54 conservatoires la plupart d'entre eux dans les grandes villes et ne répondent pas aux normes institutionnelles, matérielles et humaines pour assurer un enseignement musical de qualité, alors que la section de l'enseignement musical a été simplement supprimée des cursus de formation dans les Centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation ;
4. Les pratiques de piratage qui ne cessent de se multiplier portent atteinte à l'action professionnelle dans le domaine de la musique et de la chanson et font que l'artiste devient incapable de percevoir ses droits.

Toutes les données montrent qu'un patrimoine immatériel riche et varié risque de se dégrader progressivement si l'Etat ne mettait pas en place une politique publique globale et intégrée qui concerne toutes les questions de la culture, y compris le secteur de la musique et de la chanson, à travers la formation d'une nouvelle génération de personnes intéressées par la musique et la chanson, et la mise en place d'une industrie capable de créer un marché concurrentiel qui peut contribuer à promouvoir et valoriser cette richesse immatérielle.

d. Le domaine des arts plastiques et visuels

Les différentes régions du Maroc connaissent une présence accrue d'objets artisanaux à la teneur visuelle et plastique haute en couleur. En effet, cette richesse, on la trouve dans les arts du tapis, de la sculpture sur bois, des bijoux, du tatouage ou monuments historiques, des casbahs et des murailles des médinas...

Il est certain que cet héritage matériel et immatériel demeure une composante identitaire essentielle de l'authenticité marocaine et un système de symboles et d'images présent d'une manière vitale dans les espaces où vivent les marocains. D'ailleurs, cet artisanat, malgré sa modernisation, exprime toujours un imaginaire collectif marocain fort émanant de la diversité et de la richesse des différentes régions du royaume.

Les arts plastiques modernes, quant à eux, font leur entrée dans le paysage culturel marocain par les Français et les Espagnols au début du XX^e siècle. Le contact des Marocains avec les deux expériences française et espagnole avait permis l'émergence des artistes naïfs et autodidactes. Cependant, avec la création de l'Ecole des Beaux-Arts de Tétouan en 1945 et celle de Casablanca en 1950, des jeunes artistes avaient réussi à acquérir une formation picturale importante. Après l'indépendance et notamment dans les années 60, la pratique picturale marocaine connaîtra un nouvel élan, tant sur le plan de la vision artistique que celui de l'expression. L'artiste-peintre, qu'il soit autodidacte ou armé d'une solide formation académique en France et en Espagne, s'investira d'un rôle majeur sur la scène culturelle, à savoir celui d'être à la fois l'incontournable relais d'opinion et le médium d'une culture nationale spécifique et ouverte.

En effet, les Beaux-arts ont joué un rôle de premier plan dans l'entrée de la culture marocaine à la modernité. Ainsi dès la fin des années cinquante des noms seront présents et compétitifs sur la scène nationale et internationale, comme Gharbaoui, Cherkaoui, Belkahia, Melihi, Chabâa, Chaïbia entre autres, qui ont attiré l'attention des personnes intéressées par la créativité plasticienne du monde en général et arabe en particulier.

De plus, le Maroc a connu durant la dernière décennie une dynamique institutionnelle et artistique dans le domaine des Beaux-arts, en termes de structures de formation, de salles d'exposition et de communication. Le ministère de la Culture a également procédé à la réorganisation de l'école des Beaux-arts de Tétouan et à la restauration des espaces et des galeries qui lui sont attachés au , a mis au point un mécanisme pour faciliter l'accueil en résidence de peintres marocains dans la ville des arts de Paris dans le cadre de la coopération internationale, et a lancé une large opération de communication en partenariat avec des centres culturels étrangers nommée: «La nuit des galeries», avec des prix encourageants.

Cependant, en dépit de différentes initiatives prises par des artistes et des associations, dans toutes les régions du Maroc, et malgré les procédures adoptées par le ministère de la Culture en vue d'encourager la vie plasticienne marocaine, rares sont les citoyens, les jeunes en premier lieu, qui interagissent avec elles.

Par ailleurs, le Maroc dispose de 118 galeries dédiées aux arts plastiques (dont 23 gérées par le ministère de la Culture et 95 galeries et salles d'exposition grâce à des initiatives privées), ainsi que des espaces utilisés à cet effet par les centres de culture, les banques et quelques hôtels. Des anciennes maisons ont été également aménagées à Marrakech essentiellement, pour se transformer en salles d'exposition.

S'agissant de la culture plasticienne, on souligne l'intérêt croissant et impressionnant accordé aux œuvres des peintres marocains par les critiques et les intellectuels, comme le montre le nombre de livres, de séminaires et de magazines littéraires en arabe et en français ouverts à toutes les sensibilités artistiques. En outre, la période 1999-2013 a connu une large implication et développement de fondations du mécénat à l'instar de la CDG, la Banque du Maroc, la Fondation «ONA», l'OCP et Attijariwafa bank qui ont réussi à acquérir des collections considérables d'œuvres d'art. La même période a vu l'ouverture de salles de ventes aux enchères et l'émergence de nouvelles couches sociales riches qui expriment leur intérêt pour les arts plastiques, ce qui a contribué à animer le paysage de la peinture et élargir le cercle de la communication autour de la pratique plasticienne au Maroc.

Il semble que le domaine des beaux-arts n'a pas réussi à créer un large public, se limitant à une élite très réduite dans ce domaine. Cela est dû principalement à l'absence d'une politique convergente entre les Ministères de la Culture, de l'éducation nationale et de la communication, et au manque d'éducation artistique dans notre système d'enseignement, et à la diffusion limitée des expressions artistiques modernes au sein de la société marocaine. En effet la majorité des marocains dans leur vie quotidienne valorisent et apprécient toujours les dimensions esthétiques des produits traditionnels, mais les efforts déployés dans le domaine des beaux-arts modernes n'arrivent à attirer que quelques couches sociales issues de milieux aisés ou instruits.

e. Les métiers et les arts traditionnels

Riches d'un grand savoir-faire ancestral, les Marocains n'ont cessé de faire preuve de compétences artistiques et créatives en matière d'artisanat. Une telle réalité témoigne aussi bien de la grande diversité culturelle de notre pays, que de l'ancrage historique et symbolique des métiers d'artisanat, où les dimensions utilitaires, artistiques et culturelles s'entremêlent. Qu'il s'agisse de l'architecture, qui laisse transparaître un caractère islamique conjugué à des thèmes et des motifs décoratifs andalous, ou de l'œuvre d'artisans façonnant le bois, l'argile, le cuivre, l'argent ou la pierre, du tissage de tapis, de la couture, de la broderie, ou de différents types de gravures qui reflètent, de par leurs formes et leurs couleurs, la grande finesse artistique des artisans, on se trouve devant une œuvre où se recoupent des affluents amazigh, arabe, sahraoui, hébraïque et andalous dont se prévaut la culture marocaine.

Le secteur des métiers de l'artisanat revêt, de l'avis de tous les observateurs, une importance primordiale, sur les plans économique, sociale, civilisationnelle et culturelle. Si ses produits sont régis par la loi du marché, régulée par l'offre et la demande, et sont subordonnés aux impératifs de la compétitivité face aux produits modernes, les artisans marocains n'en sont pas moins soucieux de préserver

l'authenticité de leur activité tout en veillant à l'évolution de ses formes et de ses fonctions. Il est donc nécessaire d'intégrer ce secteur dans toute politique publique liée au département de la culture ainsi qu'à celui de l'artisanat et de l'économie solidaire.

Selon les données disponibles, 2 millions d'emplois sont générés dans le secteur d'artisanat, dont 26% dans les métiers utilitaires. Son chiffre d'affaires est estimé à 10 MDH (44% dans les villes de Casablanca, Fès et Marrakech). On constate une prédominance de la part des mono-artisans et des TPI (88%), ainsi que de celle de la production industrielle traditionnelle (90%).

Compte tenu de l'importance des métiers de l'artisanat, des efforts, quoique modestes, ont été déployés par les autorités publiques, durant la dernière décennie, afin de réglementer ce secteur, d'assurer la qualification de ses effectifs et de les inciter à développer leurs modes de travail, en conciliant authenticité et innovation, tous métiers confondus (décor, poterie, tapis, habillement...). Le taux d'exportation du secteur, sur la période 2000-2008, s'élève à 10%, totalisant 700 millions de DH.

« La vision 2015 pour le développement de l'artisanat » s'inscrit dans ce cadre. Elle a comme objectif la mise en place de complexes d'artisanat, la formation des artisans, l'ouverture de branches de formation des cadres, la promotion des aspects de communication et de commercialisation des produits marocains, à travers la création de labels commerciaux, l'encouragement des artisans à s'organiser au sein de coopératives, l'organisation d'expositions régionales, le soutien à la participation des artisans dans des expositions internationales, la mise en place d'un climat de compétition et d'émulation, et l'innovation en vue d'améliorer la qualité des produits.

Secteur millénaire, l'artisanat a toujours été l'une des principales composantes ayant marqué l'histoire du Maroc. En effet, de par sa portée historique et culturelle, ce secteur a contribué au rayonnement de la civilisation marocaine. Des villes ont été ainsi classées dans le patrimoine mondial par l'Unesco, en guise de reconnaissance par la communauté internationale de l'importance particulière de l'artisanat. A preuve, ses mosquées, ses minarets, ses anciennes demeures, son architecture, ses hôtels et ses médersas. Force est donc d'orienter les politiques publiques vers la préservation de ce patrimoine civilisationnel et culturel qui constitue une composante essentielle de l'identité du pays.

En dépit des efforts déployés, nombre d'indicateurs montrent que le secteur de l'artisanat fait face à une crise continue : emploi saisonnier et informel, manque de réglementation et d'encadrement institutionnel et absence de définition juridique claire encadrant les métiers du secteur, ce qui donne lieu à des problèmes sociaux et économiques (dégradation de la situation sociale des artisans et graves répercussions sur les zones urbaines et rurales).

Certes, les coopératives veillent à assurer des stages au bénéfice des artisans, mais les opportunités de promotion et de stages restent très limitées. On constate par ailleurs le manque d'informations sur l'impact sur l'environnement des métiers de l'artisanat. Aussi les artisans sont-ils peu de cas de la manière dont les matières premières et naturelles devraient être exploitées.

En ce qui concerne le financement, les banques se montrent réticentes quant à l'octroi de crédits aux artisans, de peur de leur insolvabilité. Selon une étude de 1999, le taux d'échéances impayées, pour la Banque Populaire, a atteint 50%. Il s'agit d'un chiffre alarmant qui justifie la crainte des banques de financer les projets en matière d'artisanat. Notons également la hausse du prix des matières premières, l'absence de débouchés pour la commercialisation des produits et les retombées de la crise économique mondiale.

Parmi les facteurs qui influent négativement sur les artisans, sur l'avenir du secteur et sur sa contribution au PIB, il y a lieu de signaler :

- L'absence de qualification, puisqu'il s'agit d'un secteur hétérogène et informel ;
- L'absence des conditions de modernisation et d'innovation ;
- Le manque de compétence chez certaines personnes qui abandonnent d'autres métiers et intègrent ce secteur, sans aucune formation ni qualification ;
- Le caractère saisonnier de certains métiers d'artisanat ;
- L'absence d'un système de protection sociale (CNSS) ;
- Les conditions de travail précaires et difficiles ;
- L'analphabétisme ;
- Le manque de sensibilisation sur le secteur ;
- La marginalisation du secteur et des artisans ;
- L'absence du soutien aux anciens artisans.

2- Mécanismes et espaces de la création culturelle

a. Le domaine du théâtre

Il est avéré que le Maroc a connu, le long de son histoire, diverses formes d'expression dramatique, avant l'apparition du théâtre moderne avec l'instauration du protectorat (construction du Théâtre Cervantès à Tanger en 1913 et du Théâtre Municipal à Casablanca en 1920). Une grande dynamique dramaturgique a été enclenchée après l'indépendance, grâce à la mise en place de centres de formation par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le théâtre était alors conçu comme moyen de diffusion de valeurs culturelles et patriotiques. La période entre les années 1960 et 1980 a connu une grande activité dramatique, avec de grands noms comme Taïb el Alej, Taïb Seddiki, les deux frères Badaoui et Abdessamad Kanfaoui et d'autres. Ayant permis l'apparition de troupes théâtrales partout au Maroc, le théâtre amateur, a également contribué à cette dynamique culturelle et artistique.

Depuis 1999, les autorités publiques ont mis en place des mesures réglementaires incitatives afin de promouvoir l'activité théâtrale : loi sur le statut des artistes, carte professionnelle de l'artiste, fonds de soutien et de promotion de la production théâtrale, organisation d'un festival national du théâtre professionnel, appui à la

création de troupes régionales... Quant aux infrastructures théâtrales, le Maroc compte 87 salles de théâtre et de spectacles artistiques, dont 40 sont sous la tutelle du ministère de la culture, les autres relèvent soit d'autres départements ministériels, soit des communes. 50% de ces espaces se concentrent dans 3 régions : le Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour et Souss-Massa-Deraa¹².

Il faudrait signaler à ce propos les maisons de jeunes (433) relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui font office de sièges des associations théâtrales et de lieux d'entraînement au théâtre, ainsi que les programmes et les activités liés au théâtre présentés par les centres culturels étrangers.

Selon le Ministère de la Culture, le Maroc compte 202 troupes théâtrales, dont 24% dans la région du Grand Casablanca, 23% dans celle de Rabat, 9% dans l'Oriental, 10% dans la région de Marrakech-Tansift, 9% dans el Gharb-Chrarda et entre 1 et 6% dans les autres régions.

Chaque année, entre 40 et 50 pièces théâtrales sont présentées au Maroc. On y distingue celles qui bénéficient du soutien du Ministère de la Culture, et celles qui sont financées par le secteur privé et les centres culturels étrangers.

En dépit des efforts législatifs incitatifs, du travail fourni par les établissements de formation des cadres et de techniciens en matière dramaturgique et le soutien dont bénéficient les troupes théâtrales, certaines défaillances sont relevées, dont notamment :

- Un grand écart entre les recommandations et les intentions affichées pour développer le théâtre national d'une part et les conditions matérielles, institutionnelles, humaines et techniques garantissant une pratique théâtrale régulière ayant un impact durable sur la dynamique culturelle générale d'autre part ;
- Les salles et les centres ne remplissent pas les conditions nécessaires pour une bonne pratique théâtrale. Excepté le Théâtre Mohammed V, tous les autres centres et salles manquent d'équipements adéquats pour le décor, l'éclairage, les costumes... Certains bâtiments qui ont été construits comme salles de théâtre ne répondent pas aux exigences de la pratique théâtrale professionnelle ;
- Les bâtiments censés abriter l'activité dramaturgique manquent, pour la plupart, de ressources humaines compétentes en matière de gestion, de programmation et d'animation régulière. Il n'est donc pas rare qu'on trouve des centres en place, mais sans aucun programme ni activité, ou bien d'autres qui organisent des activités d'une manière occasionnelle et saisonnière ;
- Le soutien public étant limité et en deçà des exigences d'une pratique théâtrale professionnelle régulière, les troupes théâtrales manquent d'appui pérenne leur garantissant les conditions requises pour innover et continuer à produire ;

12- Direction des arts, secteur du théâtre, statistiques du Ministère de la culture, 2012.

- Le recul du nombre de personnes qui assistent à des pièces de théâtre, exception faite de celles présentées par certaines troupes, notamment la Troupe du Théâtre National. Il s'agit d'une élite minoritaire qui continue de fréquenter les salles du théâtre. Souvent, une troupe théâtrale réussit pour une période temporaire à conquérir un public assez large, mais dont le nombre ne cesse de se réduire pour diverses raisons. Nul doute que la baisse du nombre de personnes qui s'intéressent au théâtre, comme pratique culturelle, éducative et artistique, s'explique en grande partie par l'absence d'une éducation au théâtre et l'absence d'un agenda théâtral et culturel dans les établissements scolaires.

b. Les festivals

Plusieurs données montrent que les festivals, en tant que manifestations culturelles et artistiques, valorisent aussi bien la créativité que le patrimoine et sont par conséquent des outils qui développent l'attraction culturelle, économique et touristique au niveau territorial.

En tant que secteur d'activité culturelle, les festivals connaissent un développement permanent dans notre pays, mais il semble qu'ils ne font pas encore l'objet d'études menées par les chercheurs, à l'exception de quelques articles et enquêtes journalistiques. Or, le nombre croissant de festivals au Maroc, toutes les formes et tous les thèmes confondus, jouent un rôle économiquement et culturellement incontestable ; notamment lorsque l'espace territorial qui organise le festival est doté d'une attraction culturelle et touristique considérable, accompagnée d'une politique culturelle, régionale et locale dynamique à même de lancer des initiatives visant à faire connaître, diffuser et valoriser les atouts et les capacités culturels de l'espace territorial.

Bien que le financement et la stabilité financière des festivals se posent en permanence, ils se doivent de se rénover pour protéger leur valeur et leur réputation. Pour se faire, il est nécessaire que les festivals trouvent des acteurs et des entrepreneurs œuvrant dans le domaine de la culture avec une vision claire et des objectifs bien déterminés, qui connaissent les attentes du public et qui sont capables d'établir des formes de coopération entre les autorités publiques et les acteurs dans les domaines de la culture, du tourisme et de l'économie.

Que les artistes du festival soient derrière ces festivals, comme c'est le cas des festivals de « Cannes » et d'Avignon, ou que ce soient des associations et des institutions, comme c'est le cas avec de nombreux festivals marocains (Assila, Mawazine, Marrakech Festival international du film ...) les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans le soutien des festivals et dans la facilitation de leur de l'organisation. Ceci permet de relancer les activités culturelles et socio-économiques ainsi qu'une certaine activité touristique.

En effet, bien que les festivals aient, généralement, un aspect saisonnier, il n'en demeure pas moins qu'ils contribuent au développement culturel en donnant aux activités des villes et des régions sens et vie, en particulier celles qui souffrent d'un manque de ressources et d'une marginalisation.

En outre, les festivals encouragent la création artistique permettent de découvrir et visiter les différents lieux de vie culturelle de la ville: musées, monuments et lieux de mémoire. C'est la raison pour laquelle les festivals, grâce à l'animation culturelle et économique, donnent une nouvelle image sur les villes et sur leurs attractivités. De plus, ils produisent des valeurs ajoutées créant de l'emploi pour les jeunes et introduisent de nouveaux métiers et créent des occasions de rencontre et de communication.

Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a lancé un grand nombre de festivals dans presque toutes les villes et régions, couvrant divers domaines artistiques et créatifs et dans toutes les tailles et degrés d'impact. Plusieurs villes et provinces sont devenues des espaces qui proposent divers spectacles culturels et artistiques au public local, régional, national voire international ; «Mawazine», par exemple lequel devenu le deuxième festival international de musique. De même pour ce qui concerne le festival de la musique sacrée de Fès et le festival de Gnaoua à Essaouira.

Des observateurs et acteurs intéressés par l'expérience des festivals dressent un ensemble de constats qui ne contribuent pas à l'encadrement adéquat des festivals et aux conditions de pérennisation, y compris:

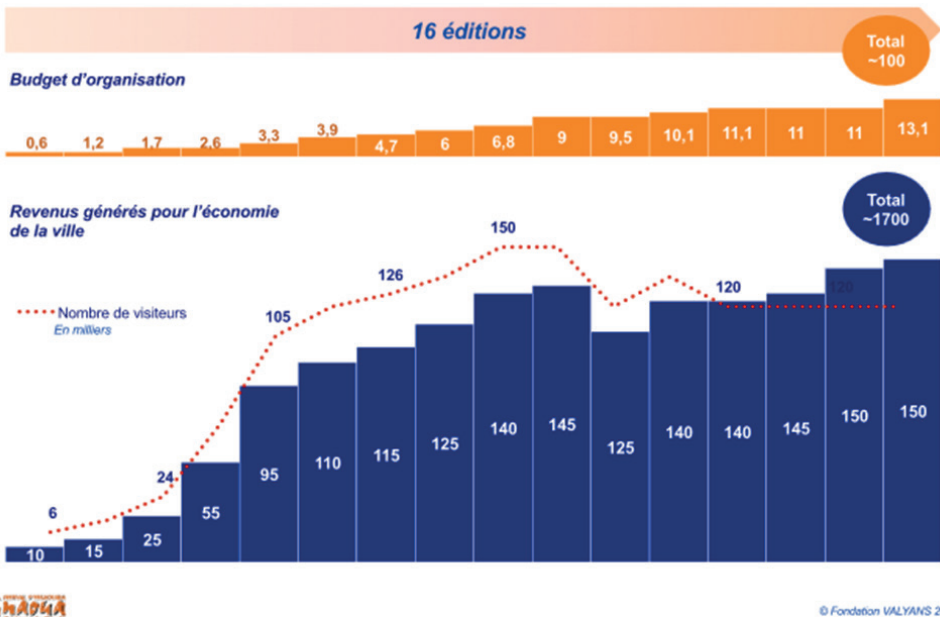
- La culture n'a pas été jusqu'à nos jours une des priorités nationales, comme en témoignent les faibles budgets alloués au ministère de la Culture et aux ministères qui interviennent dans les différents domaines de la création ;
- Le Maroc perd beaucoup de son patrimoine culturel en l'absence de structures et institutions qui pourraient assurer la transmission des cultures locales aux jeunes générations ;
- La pluralité des intervenants dans les festivals, (élus, autorités locales, associations...);
- Les manifestations culturelles sont essentiellement occasionnelles au lieu d'assurer une continuité ;
- Le manque de ressources durables ;
- La multiplicité et la ressemblance des festivals ;
- L'absence d'enquêtes sur l'impact économique des festivals sur les villes qui les organisent ;
- L'insuffisance de la formation des techniciens marocains spécialisés dans l'organisation des festivals, et de la logistique ;
- Le problème de la gouvernance des festivals et personification de beaucoup d'entre eux, ce qui a pour effet sa déficience ;
- L'absence de formation d'acteurs spécialisés dans l'organisation et la gestion de manifestations ;

En dépit de toutes ces données qui n'encouragent pas l'action culturelle par le biais des festivals, il n'en demeure pas moins que des acteurs prennent des initiatives afin de pérenniser leurs efforts. Ainsi, vu que toutes les régions, les provinces et les villes

du Maroc organisent des festivals dans les différents champs de création artistique et culturelle, et à cause de la difficulté d'exposer toutes les expériences, on va se contenter, brièvement, d'approcher deux cas qui se différencient par leur qualité et leur impact, qui sont le festival Gnaoua d'Essaouira et les festivals du Sahara. Aussi, il est à noter que la présentation des quelques informations concernant ces deux expériences est motivée, d'abord par l'importance octroyée à l'intégration de la culture dans un espace territorial, et aussi par son impact sur l'activité économique, commerciale et sur le développement de la région, comme le démontrent certaines données statistiques.¹³

2 Pour chaque dirham investi, le festival en a généré 17 pour la ville

Budget et revenus générés, en MDh, 1998 à 2013



c. Le domaine des musées et du patrimoine immatériel

La personnalité nationale des marocains se distingue par son patrimoine matériel et immatériel riche et diversifié, et par l'enracinement de ses composantes régionale, linguistique, culturelle et territoriale. Ce patrimoine constitue une source de fierté nationale et se répercute sur la vie économique et socioculturelle des citoyens.

En raison de l'importance particulière du patrimoine matériel et immatériel, les autorités publiques ont essayé tout au long de la première décennie de ce millénaire de lancer des initiatives qui ont pour objectif la préservation et l'entretien du patrimoine, parfois pour le valoriser et l'intégrer dans les efforts déployés pour le développement, quelle que soit leur taille et leur degré de réussite. En effet le Maroc

13 - Pour plus de détails voir annexe.

est riche en vestiges, monuments, ksours, Kasbahs et anciennes médinas, reconnues par l'UNESCO de par leur valeur historique et culturelle, comme Fès, Essaouira et Rabat. Il a également hérité des sites religieux et architecturaux qui résistent encore au temps.

Cependant, les responsables reconnaissent que des milliers de sites et monuments ne sont ni classés ni enregistrés. Mais durant les années 1999-2013 plus de 16.000 sites archéologiques et monuments historiques ont été répertoriés « avec l'enregistrement de 150 km des murailles historiques et la création de 31 musées (dont 13 appartenant au ministère de la Culture) ».¹⁴

Il faut noter que malgré la richesse du patrimoine matériel et immatériel de notre pays, la plupart de ses composants souffrent d'une dégradation avancées en raison de l'absence ou le manque de protection (anciennes médinas, Ksours, sites archéologiques...), ou tombent dans l'oubli, comme c'est le cas pour les proverbes, les récits et la littérature populaire. En effet, le déficit dont souffre ce secteur est multiple :

- Manque de ressources financières suffisantes ;
- Insuffisance de la formation du capital humain capable de préserver et valoriser le patrimoine ;
- Insuffisance de la mise en valeur de la richesse exceptionnelle du patrimoine immatériel du Maroc.

Face à cette situation, le Ministère de la culture avait lancé depuis 1998 des opérations en vue de réduire la détérioration des symboles de ce patrimoine mais ces opérations restent partielles en l'absence de moyens suffisants pour le sauvegarder, le répertorier, le restaurer et le classer. A cela s'ajoute le problème de la formation des cadres et du personnel des musées qui fait défaut. En effet, notre patrimoine nécessite d'être développé et exploité sur le plan économique et touristique tout en le mettant en valeur à travers des campagnes de sensibilisation sur son importance dans le renforcement du sentiment d'identité nationale dans sa diversité et son unité.

Au Maroc, l'histoire des musées est contemporaine avec le début du protectorat. Les premiers musées sont apparus sous l'égide de l'administration coloniale qui avait créé en 1915 le musée Al-Batha à Fes, cependant, la plupart des musées au Maroc ont été créés après l'indépendance. On en compte aujourd'hui quarante musées pour des expositions variées et spécifiques, situés dans les grandes et moyennes villes: 10 musées à Rabat, 8 à Marrakech, 4 à Fès, 3 à Casablanca, 3 à Tanger, 2 à Tétouan , 2 à Essaouira , 2 à Meknès, le reste se trouvent dans les villes de Salé, Chefchaouen, Safi, Tinijddad, Laayoune et Ouarzazate¹⁵.

Les contenus de ces musées sont répartis selon les collections et expositions archéologiques et ethnographiques, vêtements, bijoux, poterie, céramique, instruments de musique, artisanat, etc.

14 - Mohamed Bahdoud, Le Maroc culturel, pour un projet national de la culture Maroc, Ed. Ministère de la culture, Rabat, 2014, P, 137.

15 - Ministère de la culture, Diagnostic de l'économie du patrimoine culturel, au Maroc, MDGIF, 2010.

Ils sont également répartis entre ceux jusqu'alors gérés par le Ministère de la Culture avant la création de la fondation nationale des musées (2011) et ceux appartenant à certaines fondations publiques (P.T.T, ministère des Mines) et privées (Fondation Benjelloun, Maroc Telecom...).

Selon le décret n°2006-1453 du 24 novembre 2006 modifiant le décret n 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture, le secteur des musées offre un «service public» au profit des citoyennes et des citoyens, assuré par la Direction du patrimoine au sein du ministère qui dirige en même temps «l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine», conçu comme un organe d'enseignement, de formation et de recherche en sciences de l'archéologie et du patrimoine.

En 2009, le ministère de la Culture a accordé une enveloppe de plus d'un million de dirhams destinée à la maintenance et la sauvegarde des musées. Le nombre de visiteurs des musées a atteint 147 491 visiteurs en 2006 et 204 517 en 2007, notamment à Marrakech et Fès, avec 80% des visiteurs étrangers alors que le nombre des visiteurs marocains est moins de 1%.

Il semble que la séparation du secteur des musées des missions confiées au ministère de la Culture après la création de la «Fondation nationale des musées» a pour objectif le développement et la modernisation de la gestion des musées au Maroc, étant donné que le ministère ne possède pas les moyens matériels suffisants pour sauvegarder le patrimoine matériel et immatériel dans les musées ou dans les divers monuments historiques. De plus, il ya un manque de statistiques et d'informations concernant le capital des musées du Maroc, les méthodes de présentation, l'organisation et la promotion.

A noter que le cadre juridique régissant le ministère de la culture insiste sur ses compétences dans la conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national y compris le patrimoine muséologique.

Or, il paraît que la volonté politique qui se trouve derrière la création de «la Fondation nationale des musées» s'assigne pour missions l'amélioration de l'accessibilité des musées pour atteindre un public plus large notamment les enfants et les jeunes, l'ouverture de ses espaces pour inciter et encourager les Marocains à venir prendre connaissance de leur patrimoine culturel et collections muséales. La fondation assure la gestion des 14 musées gérés auparavant par le ministère de la Culture, alors que les autres musées gérés par des ministères ou des institutions publiques ou privées ont conservé leur indépendance par rapport à cette fondation.

Certes, le secteur des musées a besoin d'être organisé et rationalisé, compte tenu de la multiplicité des conservateurs des musées, et ce malgré leur nombre réduit par rapport au trésor patrimonial et culturel riche du Maroc et aux attentes des jeunes artistes créateurs qui cherchent des espaces pour exposer leurs œuvres et productions

Il semble que la création du Musée national d'art contemporain, conçu depuis 2003 et inauguré en 2014, représente une étape importante en vue d'encadrer l'action muséologique et de mieux présenter et sauvegarder le patrimoine national matériel et immatériel.

d. Création et défis de la révolution numérique

L'économie de la culture connaît d'importants changements suite à la révolution numérique ; car l'évolution de la technologie numérique a des impacts sur l'économie en général mais essentiellement sur l'industrie culturelle. Par conséquent, nous sommes en présence de profondes transformations dans le domaine de l'infrastructure et de moyens de couverture en termes de la vitesse, la quantité, le prix, les multimédias, les offres diversifiées des opérateurs de services Internet, le changement radical des modes de production et de réception du produit culturel. Le créateur, l'artiste et l'écrivain..., comme le consommateur ne se trouvent plus dans le mode traditionnel de la production et de la consommation. La numérisation a également changé toutes les chaînes de production en créant de nouvelles sources de valeur, la circulation des connaissances et l'émergence de nouveaux acteurs dans le champ culturel et de nouvelles pratiques culturelles qui ont changé de façon significative le comportement des consommateurs.

Ainsi, la révolution numérique pousse-elle les acteurs dans le domaine culturel à présenter des offres à la hauteur de ce défi et nous amènent à se poser des questions généralement sur l'avenir des industries culturelles à l'ère numérique, et sur les politiques publiques efficaces qui pourraient accompagner ces changements.

C'est grâce aux nouveaux outils numériques que les modes de production dans les domaines de la musique, le cinéma, le journalisme, le livre et l'édition, l'audiovisuel et les jeux vidéo ont radicalement changé. De même, ces industries se sont associées aux industries des médias et de la communication, celle-ci comprennent l'informatique, les différents réseaux informatiques, le Web et les appareils électroniques largement répandus. Des liens considérables ont été noués entre les acteurs dans les industries culturelles « classiques » et les producteurs et agents de réseaux (les entrepreneurs qui créent les conditions favorables pour l'accès à l'internet..) et les propriétaires de plateformes et des moteurs de recherche comme Google, les réseaux sociaux tels que Facebook. Ceux-ci deviennent des autorités qui diffusent des contenus culturels même si elles ne contribuent pas à leur production.

La réflexion ne porte plus aujourd'hui seulement sur les industries culturelles, mais elle porte aussi sur les moyens d'adapter leurs produits aux exigences de la révolution numérique, ainsi que sur leur complémentarité avec les industries de la communication, car cette révolution a imposé de nouveaux modes d'expression, des pratiques culturelles différentes, des modes de diffusion, de distribution et de communication complètement différents. C'est ainsi que la révolution numérique a changé les modes et les formes de création artistique, en permettant à quiconque ayant un lien avec la culture de transformer sa maison en un espace de la production

s'il le souhaite, de sorte que nous nous trouvons la plupart du temps face à d'innombrables «contenus» à travers le réseau qui peuvent être utilisés et en tirer profit gratuitement en général.

Toutes ces innovations ont changé la logique de l'offre et de la demande en termes de créativité artistique et culturelle. Ainsi, le «téléchargement», le «streaming» et d'autres opérations sont devenues des moyens adéquats pour mettre à profit les «offres» culturelles et artistiques limitées et variées, notamment dans les domaines de la musique et le cinéma.

La révolution numérique a fait son entrée très tôt au Maroc en se propageant très rapidement. Ainsi, la jeunesse marocaine se l'est appropriée en même temps que le reste de la jeunesse à travers le monde et l'utilise comme moyens de recherche artistique et culturelle. Par ces nouvelles technologies, ils ont montré une grande capacité à l'initiative et au bon emploi de leurs moyens et de leurs possibilités. Des jeunes commencent à créer des blogs personnels et des sites entièrement consacrés à la culture, tous genres confondus : la poésie, la nouvelle, la critique, la musique, l'humour et le cinéma, etc.

Cependant, l'énorme problème qui se pose à la recherche dans les nouvelles pratiques culturelles des Marocains, en particulier chez les jeunes, est l'insuffisance d'informations et d'études concernant ces changements en termes de portée, de qualité et de leur contenu.

En conséquence, il y a un manque important de la connaissance de la réalité des pratiques culturelles générées par la révolution numérique, soit par les instituts de recherche et les universités, ou par les services professionnels des politiques publiques. La stratégie «Maroc Numéric 2013», à titre d'exemple, ne fait aucun signe à l'économie de la culture et au rôle des nouvelles technologies dans le changement et le développement de l'action culturelle, en limitant son intérêt dans la mise en œuvre de quatre (4) priorités stratégiques : transformation sociale, services publics orientés vers les usagers, productivité des PME, industrie des Technologies de l'Information.¹⁶

Malgré l'insistance du plan «Maroc Numérique» sur l'importance primordiale de l'adoption d'une politique de complémentarité entre la généralisation de l'utilisation de l'Internet et le développement de contenus numériques nationaux, l'évaluation globale des résultats obtenus, en particulier celle réalisée par la cour des comptes, montre bien la grande différence entre les intentions exprimées par ce plan et les réalisations modestes en termes de la généralisation de la numérisation et l'intégration des nouvelles technologies dans les établissements et les entreprises, y compris les petites entreprises œuvrant dans le domaine de la culture et de l'art.

D'autre part, les «industries des biens culturels» ont connu une grande réussite grâce aux jeux vidéo qui génèrent des revenus considérables, enregistrant en 2013 près de 66 milliards d'euros et passant à 80 milliards d'euros en 2016, bien loin des revenus que génèrent la musique et le cinéma. Malgré le débat en cours sur les effets négatifs de ces jeux sur les jeunes et les non jeunes, il est connu que la

16 - Le Maroc numérique 2013, Ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies

fin des Jeux approche, qui ne sont pas inspiré pour faire des techniques de films au point a conduit certains à être considéré comme «un art total», car il nécessite des compétences dans la peinture, la sculpture, l'animation, l'écriture, la mise en scène, la musique, la conception des personnages et l'image.

Par conséquent, l'investissement dans ce domaine est aussi important que les efforts déployés dans l'investissement cinématographique, étant donné le succès qu'il connaît actuellement et qu'il connaîtra sans doute dans le futur. Comme c'est le cas avec le livre et le film, les jeux vidéo sont considérés aujourd'hui comme appartenant au «soft power» qui fait passer des images, des valeurs, des messages et des idéologies ayant une grande capacité d'influencer leurs utilisateurs, d'où l'importance d'y investir. Il semble insuffisant donc de parler de «l'économie de la culture» sans faire référence à ce secteur à même de créer de l'emploi et générer des revenus.

Dans le cas du Maroc, les jeux vidéo semblent vivre dans le marasme, la seule initiative d'investissement était la société française «Ubisoft» qui s'était installée il y a des années à Casablanca et produit des jeux vidéo pour la société mère. Notre pays est doté d'infrastructure technologique convenable et avec le besoin dans ce domaine l'initiative a été prise par quelques petites entreprises qui essaient de trouver l'occasion pour exploiter leurs compétences, mais qui trouvent pour le recrutement de personnes compétentes lesquelles sont attirées par les sociétés étrangères.

Pour toutes ces raisons, les jeux vidéo devront être considérés comme secteur culturel stratégique, aussi bien en termes de contenu qu'en termes de leur impact économique. Ils peuvent aussi être considérés comme un moyen de développement des arts et des cultures.

Benchmark sur les économies de la culture

Terminologie selon l'UNESCO :

Le terme « industries culturelles » regroupe des « industries relatives à la fois à la création, à la production et à la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle. Elles incluent l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat et le design. Les contenus sont généralement protégés par le droit d'auteur et ils peuvent s'apparenter à un bien ou à un service ».

En complément, le terme « industries créatives » fait référence à un ensemble beaucoup plus large d'activités, qui en plus des industries culturelles, comprend toutes les activités de production culturelle ou artistique.

1 - Budgets alloués à la culture dans les pays du Maghreb

Par rapport à la cible de 1% du budget de l'Etat fixée par l'UNESCO :

	2003	2012
Algérie	<ul style="list-style-type: none"> • 0,6% du budget Etat • 68 millions USD 	<ul style="list-style-type: none"> • 0,53% du budget Etat • 258 millions USD
Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • 0,7% du budget Etat • 52 millions USD 	<ul style="list-style-type: none"> • 0,71% du budget Etat • 112 millions USD
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • 0,17% du budget Etat • 30 millions USD 	<ul style="list-style-type: none"> • 0,23% du budget Etat • 71,7 millions USD
Répartition du budget pour le Maroc		
	2003	2012
Personnel	52%	35%
Matériel	21%	24%
Investissements	27%	41%

Le budget de la culture au Maroc a augmenté de 43%, en comparaison avec le budget de l'Etat qui a connu une croissance de 60% sur 10 ans. Avec un niveau de 0,23%, ce budget reste faible et orienté vers les charges du personnel et le matériel (59%).

Selon le « Rapport sur l'économie créative 2013, Elargir les voies du développement local », publié par l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Maroc :

- En 2009, l'édition et l'imprimerie employaient 1,8% de la main d'œuvre, pour un chiffre d'affaires de plus de 370 millions de dollars US ; l'industrie musicale présente une valeur marchande de plus de 54 millions de dollars.
- Comme dans les autres pays du Maghreb, le soutien à la culture se concentre sur les arts et le patrimoine de manière centralisée, reflétant ainsi un héritage de l'ancienne tutelle française.
- Une part prépondérante des investissements en faveur de la culture est liée à l'importance accordée au développement du tourisme ; comme preuve, le soutien apporté aux festivals de musique et d'arts du spectacle principalement, et tournés avant tout vers des objectifs de la promotion du tourisme.

2 - Analyse et benchmark comparatifs

a. Contribution économique des industries créatives

Lors du séminaire de haut niveau, organisé en juillet 2015 à Bruxelles sur « *l'inclusion de la culture dans les programmes de développement* », la Directrice générale de l'UNESCO avait qualifié « la culture et la créativité de ressources renouvelables par excellence ». Elle a par la même occasion souligné que « *la culture est au croisement des enjeux du développement durable, que le secteur créatif représente des millions d'emplois et constitue un moteur de croissance, et c'est aussi un levier de cohésion, d'identité et de mobilisation collective ce qui en fait un multiplicateur de développement* ». Par ailleurs, le positionnement de ce secteur au cœur des objectifs du développement durable adoptés en septembre 2015 traduit l'importance que l'Organisation des Nations Unies lui accorde. C'est d'ailleurs un secteur qui n'a pas été affecté par la crise financière de 2008.

- *A l'échelle internationale*
 - 3,4% du PIB mondial.
 - 624 milliards de dollars dans le commerce mondial des biens et services ; la valeur de ce secteur a plus que doublé entre 2002 et 2011.
 - 10 à 11% des PIB de la Corée du Sud et des USA.
 - Très forte croissance de ce secteur, à titre d'exemple, celui des jeux vidéo a augmenté de 250% au cours des dix dernières années.

- Entre 2002 et 2011, les exportations de biens créatifs ont augmenté chaque année en moyenne de 12,1% dans les pays en développement.
- 5,2% du PIB en Afrique et environ 5,3% du total des emplois. Ces industries ont résisté à la crise financière de 2008 en soulignant que la part du continent n'est que de 1% des biens et services culturels exportés dans le monde.

- *Cas de l'économie de l'UE pour la période 2008-2011*

Consciente de la capacité créatrice d'emplois de ce secteur, l'UE l'a considéré comme l'une des solutions pour faire face à la crise systémique de 2008. Sa contribution au développement se matérialise par les chiffres suivants :

- La valeur ajoutée produite par l'ensemble des industries créatives (centrales et périphériques) représentait quelque 862 milliards d'euros en 2008, soit une part du PIB estimée à 6,9 % ; les chiffres sont pratiquement restés constants durant l'année 2011, avec une valeur ajoutée d'environ 860 milliards d'euros, soit 6,8 % du PIB.
- En termes d'emploi, les industries créatives :
 - sont à l'origine d'un grand nombre d'emplois dans toute l'Europe, puisqu'elles comptaient environ 8,5 millions d'emplois équivalents à plein temps dans les 27 pays de l'UE en 2008, soit 3,8 % de l'ensemble des emplois de l'UE ;
 - cinq fois plus d'emplois en Europe que le secteur des télécoms et deux fois et demi plus que le secteur de l'automobile.
 - En Allemagne, ce sont 719 000 salariés pour 444 800 dans la chimie, 234 000 dans l'énergie.

- *Focus sur le cas de la France*

- Selon une étude réalisée en 2013 sur « l'apport de la culture à l'économie en France », avec un montant de 57,8 milliards d'euros en 2011, la valeur ajoutée des activités culturelles est similaire à celle de l'agriculture et des industries alimentaires (60,4 Md€), représentant ainsi 7 fois celle de l'industrie automobile (8,6 Md€), quatre fois l'industrie chimique (14,8 Md€) et plus de deux fois les télécommunications (25,5 Md€).
- La part des industries culturelles et créatives dans les exportations françaises est de 5%.
- Dans les jeux vidéo, les entreprises françaises réalisent 80% de leur activité sur les marchés étrangers.
- Considérant le panorama des industries culturelles et créatives constitué par les arts graphiques, la musique, le cinéma, la télévision, la radio, le spectacle vivant, la presse, l'édition et les jeux vidéo, une analyse conduite par le cabinet Ernest and Young met en exergue les impacts directs et indirects de ces industries sur l'économie française en soulignant :

- la valeur de ces industries sur le plan économique (75 Md€ dont 80% portés par les acteurs centraux de la filière - création, production, distribution...) et social (1,2 million d'emplois (dont 92% en emplois directs), soit 5% de l'emploi intérieur total français) ;
- la balance commerciale relative à ces industries en 2011 était excédentaire de plus de 300 millions d'euros.

b. Le modèle sud-coréen, un cas de soft power performant

Le modèle sud-coréen est choisi dans notre étude en raison de la percée que ce pays a enregistrée en utilisant la créativité culturelle. Les assises de ce modèle sont les suivantes :

- Cette réussite, que le monde a vu se développer rapidement et atteindre un certain niveau de maturité, est le résultat d'une politique portée par la présidence de la République sur le long terme.

En effet depuis 1993, « les industries culturelles ont été désignées comme l'un des piliers de l'économie sud-coréenne ». Au cours des périodes 2003- 2008 et 2008- 2013, les stratégies présidentielles ciblaient de faire de la Corée du sud une superpuissance culturelle en la hissant au rang des cinq plus importants pays exportateurs de biens culturels, et par la même occasion, répandre la culture sud-coréenne à l'international et améliorer le rayonnement du pays.

- Ce développement des biens culturels -et ses impacts économiques et sociaux- est désigné sous le terme « hallyu » ou « vague coréenne » ; véritable soft- power basé sur les « dramas » et la « K-pop » et mondialement diffusé en faisant appel à de nouveaux modes de diffusion, notamment la maîtrise des nouvelles technologies et une promotion active par les médias sociaux.
- En 2012, selon le ministère de la culture, les bénéfices économiques de la Hallyu étaient de 83,2 milliards de dollars.
- L'appui des responsables politiques au développement des biens culturels a été constant et n'a jamais été impacté par les changements politiques.
- Un comité pour l'image nationale a toujours été mis en place sous la responsabilité du premier ministre et un Conseil présidentiel pour l'image de marque nationale rattaché au Président.
- L'Etat soutient les entreprises en mettant en place des subventions et des exonérations d'impôts et mène des programmes de recherche et développement pour maintenir un avantage compétitif sur les autres pays et augmenter ses parts de marché.

c. Exemples innovants pour développer l'économie créative

En mettant l'accent sur le rôle de l'économie créative pour le développement local, l'UNESCO et le PNUD soulignent, dans leur rapport de 2013 l'importance des actions et politiques novatrices. Sans vouloir détailler les conclusions de ce rapport, il nous est apparu intéressant de retenir les deux axes suivants :

- Les recommandations s'articulent autour de la contribution de l'économie créative au développement durable avec ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale ; les atouts locaux de l'économie créative ; les liens entre les secteurs formel et informel ; l'investissement dans le développement d'entreprises créatives durables ; le renforcement des capacités locales pour autonomiser les créateurs et les entrepreneurs culturels ; la coopération Sud-Sud et enfin, l'inscription de la culture dans les programmes de développement économique et social à l'échelle locale.
- Une quarantaine d'exemples de projets innovants pour le soutien et le développement de l'économie créative ont été présentés. Largement positives, les retombées économiques et sociales de ces projets ne seront pas reprises dans notre rapport. Cependant, nous avons analysé ce portefeuille de projets d'un point de vue du modèle. Les observations obtenues sont les suivantes :
 - Sur une quarantaine de projets innovants, 42,5% sont situés en Afrique ; 27,5% en Amérique du Sud ; 22,5% en Asie ; 5% en Europe et 2,5% aux USA.
 - Concernant la nature thématique des projets innovants, la musique, les jeux vidéo et le théâtre arrivent en premier avec un taux de 38%, devant les projets d'infrastructures et les études (19%), puis le cinéma exæquo avec les festivals (11% chacun).
 - En termes de modèle de financement (initiation et soutien technico-financier), le PPP occupe la première place avec un taux de 29%, devant l'Etat seul exæquo avec les ONG (18%), et le secteur privé (13%), le mécénat exæquo avec les conseils des villes et l'informel (5%).
 - Le soutien et l'intervention de l'UNESCO dans la conduite des projets innovants sont plus élevés en Amérique du Sud (54% des projets) qu'en Afrique (18% des projets).
 - Il semblerait que les projets lancés, financés et pilotés par les Conseils des villes seraient une pratique des pays plus développés et d'une gouvernance décentralisée avancée.

3 - Enseignements tirés du benchmark

- En raison de la contribution du secteur des industries culturelles dans le développement et l'accroissement de l'attractivité des territoires, plusieurs stratégies visant à le développer ont été mises en place aussi bien au niveau des Etats qu'au niveau des villes. Des études de cartographie du potentiel lié à l'économie créative et un cadre législatif adapté et à l'écoute des intervenants sont des préalables à la réussite des plans d'action.
- En plus de sa contribution dans des métiers classiques, il est important de souligner qu'une majeure partie des emplois créés s'adressent surtout aux jeunes, avec une forte valeur ajoutée et un taux de renouvellement très rapide (certains métiers n'existaient pas il y a deux ans).

- Rôle facilitateur des Etats dans la planification sur le long terme et des incitations qu'ils mettent en place pour la création, la production mais aussi pour la promotion des produits et services culturels.
- Intégration de l'économie de la culture dans l'attractivité des territoires et sa connexion avec l'offre touristique.
- Dans les pays en développement, si plusieurs modèles du pilotage technico-financier et celui de la nature des thématiques ont prouvé leur succès, la combinaison statistiquement la plus pertinente est celle du PPP- thématiques orientées jeunes. L'impact positif des politiques novatrices est largement démontré, avec l'appui dans plusieurs cas des chercheurs universitaires et des experts thématiciens (cas des architectes pour les villes...).
- Le rôle catalyseur de l'élargissement de la base économique des intervenants avec notamment l'intégration du secteur de l'économie sociale et solidaire, avec un apport capital des communautés locales en raison de l'importance de leur potentiel culturel.

Leviers pour une nouvelle politique publique dans le domaine de l'économie de la culture

La culture nationale, dans ses composantes matérielles et institutionnelles et dans ses dimensions immatérielles et symboliques, aussi bien traditionnelles que modernes, comprend un capital riche et varié qui nécessite une conscience politique et institutionnel à même de l'investir et l'apprécier en vue de lutter contre le gaspillage qui le menace, qu'il soit patrimoine ou création. Il ne s'agit donc pas d'un luxe ou d'un sujet de discours, mais il s'agit bel et bien des composantes de notre identité nationale dans sa variété et diversité linguistique, régionale et nationale, comme il s'agit d'une mémoire commune et des valeurs qui devront être intégrées dans les programmes et prises en charge dans l'élaboration des politiques publiques, notamment dans les domaines de l'«économie de la culture».

Par conséquent, considérer la culture comme levier pour le développement et comme richesse sociétale, nous met en face de défi consistant à chercher la façon de traiter ses différentes composantes et formes d'expression, en prenant en considération:

- La mise en évidence de l'importance fonctionnelle de la culture dans l'économie nationale ;
- Les différents moyens de la mettre au cœur de toute nouvelle politique publique ;

Il semble qu'il est impératif de se baser sur un ensemble de grandes directives en vue d'encadrer toute politique publique dans le domaine des économies de la culture, dont:

La question identitaire qui vise la préservation des différentes composantes de l'identité nationale dans sa diversité linguistique et culturelle et ses spécificités régionales, et ce dans le cadre de l'interaction avec la culture nationale et l'ouverture sur la culture universelle

Les droits humains qui consistent à respecter les droits linguistiques et culturels dans toutes leurs richesses au niveau d'expressions et de créations locales

Le défi de la cohésion sociale, selon lequel la priorité est donnée à la culture dans l'éducation et la formation, dans les médias et au niveau des activités exercées au sein des établissements d'enseignement et d'encadrement ;

Le défi du développement national et régional qui fait du capital culturel un levier fondamental pour le développement du capital humain, et l'une des priorités de la politique publique de l'Etat, du gouvernement, des régions, des communautés territoriales et d'autres formes d'expression sociétale.

Le défi numérique qui a radicalement changé les modes de production et de réception du produit culturel si bien qu'il pousse l'économie de la culture et les décideurs à s'adapter aux exigences de cette révolution et aux possibilités qu'elle offre.

À cet effet, il est nécessaire de créer les conditions des leviers politiques, institutionnels, matériels et culturels, et de faire des choix qui s'appuient sur:

1 - Des choix législatifs

Cette approche vise à mettre l'accent sur la primauté d'une volonté politique nationale à même de faire de la culture une exigence primordiale au cœur de toutes les politiques publiques, en créant des conditions en vue de réaliser une complémentarité entre l'institutionnel et le structurel d'une part, et le législatif d'autre part, en favorisant la place de la culture dans la vie publique et dans les divers lieux de vie fréquentés par les citoyennes et les citoyens. Ce levier, législatif et institutionnel, devrait mettre en place une plateforme normative et des cadres réglementaires qui permettent le démarrage de la mobilité culturelle, et l'encouragement pour développer des structures favorisant les industries culturelles et les initiatives publiques et privées dans les domaines de la création et des pratiques culturelles, à travers :

- La mise en place d'une stratégie nationale relative à la culture et à la création en vue de les mettre au cœur du projet marocain de société et de développement, et de les intégrer dans les différentes politiques publiques, dans laquelle s'inscrit les institutions, les organismes gouvernementaux et associatifs et les opérateurs civils, culturels, professionnels et culturels, et le développement d'une vision culturelle convergente pour le développement de la culture, des ressources de l'économie, de l'entretien et de valorisation du patrimoine culturel ;
- La mise en place d'un cadre juridique dédié à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement et la culture tout en humanisant les milieux de vie par la construction des structures culturelles (instituts de musique, des théâtres, des bibliothèques, des complexes multimédias et des maisons de jeunes..) et l'aménagement des espaces verts et des terrains de sport pour les enfants et les jeunes ;
- L'élaboration d'un cadre institutionnel transversal afin de jeter les bases d'une industrie culturelle couvrant tous les domaines de la création, y compris les industries traditionnelles et le développement de divers modes d'expression artistique et culturelle moderne, ainsi que la mise de la culture et de l'art à la disposition des citoyennes et des citoyens ;
- la restructuration du secteur de la culture à partir d'un projet culturel efficace et fructueux ;
- Etant donné la contribution des industries culturelles au développement et à l'amélioration de l'attractivité des territoires, il est recommandé, dans le cadre de la régionalisation avancée, de créer des pôles culturels qui prennent en compte les spécificités de chaque région, et mettent en place des stratégies culturelles territoriales complémentaires et intégrées, liées à des secteurs tels que le tourisme et l'artisanat, dans les régions et les villes, en intégrant l'économie sociale et solidaire pour permettre aux collectivités locales d'investir le potentiel culturel de leurs régions ;

- Le développement du service public en matière de culture en tant que droit qui impose à l'État de soutenir la création ;
- Le respect des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, la lutte contre le piratage et toutes les formes d'abus des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des métiers de l'art et de la culture, par le renforcement de la législation qui protège les droits des personnes œuvrant dans ces professions, et la révision des missions du Bureau Marocain du Droit d'Auteur et la consolidation de ses rôles ;
- L'adoption de lois encourageant l'initiative entrepreneuriale dans les domaines de la culture et de la création, et considérer les entreprises culturelles comme étant des structures qui offrent un service public, et enfin la mise en place d'un système fiscal privé et motivant, en créant un climat d'affaires propice et favorable à l'investissement dans ce domaine ;
- La création d'un partenariat innovant entre les secteurs public et privé en vue d'élargir et de développer des modes de collaboration et des synergies entre les deux secteurs, et ce en se servant de leurs potentialités humaines, financières, administratives, organisationnelles et technologiques pour promouvoir les professions de l'art et de la culture ;
- La régulation de l'offre culturelle en créant des mécanismes qui facilitent et incitent les entreprises culturelles et les initiatives des organisations des opérateurs culturels à la production et à la distribution dans tous les domaines de la création, pour servir et renforcer l'image et le rayonnement du Maroc au niveau national et international ;
- L'élaboration d'un guide national global de l'art et de la culture qui porte sur les professions techniques, traditionnelles et modernes à l'échelle nationale, régionale et locale.

2 - Leviers fonctionnels

Compte tenu de l'importance des rôles de la culture dans la consolidation de l'identité nationale marocaine et dans le renforcement de la cohésion sociale et l'intégration nationale, et en raison de l'insuffisance des budgets annuels alloués aux différents secteurs de la culture et des arts, il est recommandé de mettre en place un cadre institutionnel sous forme d'une agence de la culture et d'un Fonds public et privé de financement multi-sources, afin de soutenir les efforts de financement déployés pour la réussite des mécanismes permettant l'intégration des jeunes par la culture. Ces partenariats doivent veiller à :

- créer des instituts de formation dans le domaine des beaux-arts : la musique, le théâtre, l'écriture et les jeux vidéo, en renouvelant ceux qui existent dans toutes les régions du Maroc, et prévoir des procédés adéquats pour sauvegarder les salles de la fermeture ;

- promouvoir l'innovation de nouvelles formes d'exploitation des espaces disponibles : cafés, centres..., et les mettre à niveau pour qu'ils deviennent des espaces propices pour la promotion des produits culturels techniques et numériques ;
- chercher des moyens innovants pour motiver les jeunes à profiter des produits culturels, en adoptant le mode «bon pour lecture,» ou «chèques de lecture» dans le but d'encourager les élèves et les étudiants à avoir des habitudes d'acheter des livres, de lire et d'aller au théâtre, au cinéma et au spectacle musicale, etc. ;
- soutenir les projets relatifs au développement de l'offre culturelle nationale numérique destinée aux jeunes ;
- Respecter les droits des personnes en situation d'handicap pour pouvoir profiter des productions et des espaces culturels, et en y leurs créant les conditions d'accès, tels qu'ils sont postulés dans les conventions internationales ratifiées par le Maroc ;
- rationaliser l'organisation de différents festivals, et cesser de les traiter d'une façon saisonnière, en les considérant comme étant un levier durable pour l'action culturelle locale et régionale ; et créer des pépinières culturelles parallèles en intégrant les jeunes dans l'apprentissage des métiers de la culture et la gestion culturelle ;
- mettre l'accent sur l'indépendance des structures organisatrices des festivals et les accompagner à travers des agences spécialisées pour le développement des métiers des festivals et l'amélioration de la performance des acteurs concernés ;
- accorder des budgets régionaux suffisants compte tenu des prérogatives allouées aux régions pour subventionner les festivals selon des règles transparentes ;
- Mettre en place des règles et des mécanismes permanents de l'année pour promouvoir et développer les festivals dans tous les arts ;
- Former les jeunes et chercher des mécanismes qui permettent de mettre en évidence les talents locaux et régionaux à travers le contact et l'interaction avec les noms artistiques connus, et créer des ponts d'interagir et de partage avec les organismes incubateurs ;
- diversifier les sources de financement, y compris les sociétés de « capital-risque » et encourager le financement par le parrainage des entreprises et les mécanismes de «crowdfunding».
- En raison du retard observé dans la construction d'installations et d'équipements culturels «classiques», et de la grande expansion de nouvelles pratiques culturelles des jeunes via la technologie numérique, et en vue de lancer une dynamique culturelle nationale moderne et de transférer le patrimoine culturel d'une manière attrayante, il est nécessaire d'adopter une stratégie participative entre les différents acteurs pour développer une offre culturelle numérique nationale se basant sur:

- L'encouragement de l'investissement dans le domaine de la culture dans toutes ses expressions, y compris l'expression numérique, en facilitant les procédures devant les investisseurs pour bénéficier des fonds d'encouragement de la création ; et l'innovation des nouvelles technologies ;
- Le soutien des sites numériques thématiques, qui proposent aux jeunes et à l'ensemble des citoyens des contenus textuels audiovisuels complétant les connaissances scolaires et universitaires ;
- Le développement de musées numériques qui permettront aux jeunes de connaître leur histoire et leur fournir les divers aspects de la culture et des valeurs marocaines dans leur richesse et diversité ;
- La mise en place et le développement de contenus numériques culturels marocains ;
- La création d'institutions de formation spécialisées dans le domaine des jeux vidéo qui associent les aspects artistiques, les conditions techniques et la formation de compétences nécessaires pour le développement de ce secteur ;
- L'encouragement des initiatives visant à la création d'entreprises nationales œuvrant dans les jeux vidéo en s'appuyant sur les compétences dans ce domaine pour développer les systèmes pédagogiques qui en font un moyen d'acquisition des apprentissages dans le parcours pédagogiques ;
- L'encouragement et le soutien des projets «villes intelligentes» en créant des espaces du savoir et de communication, et motiver les jeunes à créer des «petites entreprises culturelles» à même de contribuer à la promotion de l'économie culturelle dans les régions et les provinces.

3 - L'éducation à la culture et l'art

L'ambition du Maroc à fonder une «démocratie culturelle» commence par le développement de divers domaines de «l'économie de la culture» et l'intégration des valeurs et des principes du projet culturel national au sein de la famille, l'école, la mosquée, l'espace public, les moyens de communication et dans les diverses chaînes numériques et les établissements scolaires, et ce par:

- L'intégration de la culture dans l'établissement scolaire en faisant du système de l'enseignement un cadre pour la promotion de l'unité culturelle dans sa diversité et le renforcement de la cohésion nationale ;
- La mise en valeur du droit d'accéder aux services de la culture et à ses différentes productions en rendant l'espace scolaire une opportunité appropriée pour l'acquisition des principales formations, appuyée par la curiosité et l'intérêt des apprenants pour leur histoire, leur identité et leur diversité culturelle, tout en les encourageant à adopter l'ouverture, la communication, les vertus de la science, le travail et l'innovation ;

- La mise en valeur des tendances créatives chez les apprenants et le développement de leurs capacités aussi bien individuelles que collectives, ainsi que le développement des conditions de leur utilisation des produits culturels ;
- La création et le développement de filières universitaires visant la formation dans les métiers de l'éducation culturelle et la création des départements spécialisés dans l'art, la musique et la peinture, et l'intégration de pratiques artistiques via les technologies numériques ;
- La mise en place d'une conception innovatrice de la culture et de la pratique artistique au sein de l'espace universitaire en introduisant des cursus contenant des activités culturelles appropriés et l'exercice sur le travail associatif, et encadrant les étudiants pour construire leurs projets culturels personnels et professionnels dans la société pour qu'ils arrivent à s'intégrer dans la société ;
- Le renforcement et généralisation des expériences universitaires réussies dans le domaine des activités culturelles, artistiques et sportives ;
- L'élargissement et le développement des formations relatives à l'animation et la médiation culturelle, et fournir aux étudiants les compétences nécessaires pour accomplir les diverses fonctions culturelles, en élaborant des programmes régionaux dans le curriculum prenant en compte les spécificités culturelles régionales et locales ;
- Faciliter les mécanismes de convergence et de partenariat entre les établissements scolaires, le secteur de la culture et les associations œuvrant dans le domaine de la culture, et faciliter l'accès des jeunes aux spectacles et aux activités culturelles.
- Adopter les exigences de la diversité culturelle dans la formation, les programmes et dans les différents lieux de vie culturels, et éviter l'incohérence dans la mise en œuvre et la présentation, et produire et reproduire les valeurs de solidarité et de vivre ensemble ;
- Diffuser l'intérêt pour les affaires culturelles artistique à travers la famille, l'école, les médias et tous les moyens disponibles et prévoir des cadres incubateurs de la culture, et préserver les monuments historiques et les trésors du patrimoine matériel et immatériel en les développant et les modernisant.

4 - Approche sociale

Les différentes données montrent que la mise en œuvre d'une vraie « économie de la culture » nécessite la prise en considération des métiers de la création et de l'art comme source de richesse pour l'économie et un levier pour les collectivités territoriales. Par conséquent, le développement de ce secteur ne peut se produire sans la mise en valeur de ses ressources humaines et des acteurs participant à sa production, sa distribution et sa commercialisation. D'où la nécessité de:

- Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire régissant les métiers de l'art et de la créativité, et développer des lois relatives à l'artiste et aux acteurs qui travaillent dans les différents domaines de l'industrie culturelle et créative : la production, la distribution, la commercialisation et la communication ;
- Prendre en considération les conditions sociales des gens œuvrant dans les domaines de la culture, de l'art et de l'audiovisuel, et assurer les conditions qui leur permettront un accès aux services de la santé, à la protection sociale et la protection contre la perte d'emploi ;
- Encourager et assurer la durabilité du travail dans les domaines de la création et de l'art, et prendre en considération les spécificités des domaines tels que le cinéma, le théâtre et l'audiovisuel en raison de leur saisonnalité ;
- Encourager les établissements de protection et les collectivités locales d'accueillir les gens œuvrant dans les professions de l'art et de la création, afin d'introduire l'activité culturelle et artistique aux différentes couches sociales dans les quartiers, les arrondissements, les petites villes et le monde rural, tout en assurant la protection sociale de ces employés, suite à un handicap lié à un accident de travail, au chômage, à une maladie ou à l'âge de la retraite.

Annexes

Annexe 1: Liste des membres de la Commission de la société de connaissance et de l'information

Catégorie des Experts
Abaddi Ahmed
Alaoui Amine Mounir
Ayouch Nabil
Benhamza Mustapha
Benjelloun Tahar
Hatchuel Armand
Sasson Albert
Wakrim Mohamed
Zoubeir Hajbouha
Catégorie des Syndicats
Bahanniss Ahmed
Benwakrim Latifa
Bouzaachane Ali
Chanaoui Mostafa
Khrafa Mustafa
Hansali Lahcen
Iouy Abdelaziz

Catégorie des Organisations et Associations Professionnelles

Deguig Abdellah

Kettani Mouncef

Mouttaqi Abdellah

Sefrioui Saad

Catégorie des Organisation et Associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative

Berbich Laila

Benchaaboun Mohamed

Benkaddour Mohammed

Catégorie Membres de Droits

Adnane Abdelaziz

El Alaoui El Abdllaoui Mohamed

Annexe 2: Exemples de festivals

Le Maroc organise des centaines de festivals à travers ses régions et ses villes, quels que soient leurs dimensions et leurs thèmes, et à cause du manque d'informations précises sur la majorité des festivals, on se contentera de présenter des données concernant deux expériences qui montrent les atouts et les problèmes de l'intégration de la culture dans les espaces territoriaux :

Le festival Gnaoua à Essaouira

Le Festival Gnaoua a vu le jour en Juin 1998 dans la ville d'Essaouira par un groupe d'artistes qui considèrent la culture comme un droit, le dialogue comme un moyen adéquat et la préservation du patrimoine, sous toutes ses expressions, comme un choix de principe pour promouvoir l'identité dans son unité et sa diversité.

Le festival Gnaoua a la spécificité d'être aussi bien populaire que gratuit. Il présente la musique Gnaoua comme étant à la fois un patrimoine populaire profond et une condensation des racines africaines du Maroc. En plus de la reconnaissance envers les grands «Maâlems» d'Essaouira, il a réussi à attirer au fil de ses éditions des artistes venus des quatre coins du monde. Partant de ce festival, plusieurs «Mâalems» ont pu prendre part à des festivals internationaux et sont devenus des ambassadeurs de ce style musical national. En outre, il a réussi, depuis sa première édition, à attirer des milliers de jeunes et passionnés de la musique populaire et la musique Gnaoua, puisque certaines éditions ont enregistré plus de 300 mille spectateurs, ce qui a incité les organisateurs à penser à un moyen de réduire le nombre en raison de la difficulté d'accueil de ce très nombreux public.

Après ces 18 éditions, les organisateurs ont considéré que le festival de Gnaoua a donné lieu à d'autres nombreuses manifestations à Essaouira avec des thématiques différentes (Printemps musical des Alizées, les Andalousies Atlantiques ...), et ceci du fait de l'immense succès qu'il a engendré. Par ailleurs, il est à l'origine d'une dynamique socio-économique sans précédent dans la ville, avec la construction d'un certain nombre de structures touristiques, de restaurants, du transport, et d'agences de sécurité, d'entretien, d'organisation et d'animation, etc.

Selon une étude réalisée par la fondation «Valyans» dix-huit ans après la tenue de la première édition du festival Gnaoua, on note que:

- Le festival est devenu un événement culturel d'envergure ;
- Il permet de générer des revenus importants pour la ville ;
- Il participe à l'essor de la notoriété d'Essaouira « ville culturelle » ;
- C'est un marqueur du développement culturel local et national ;
- Il a permis aussi de créer une dynamique favorable à l'investissement public et privé ;

- Il a permis d'inscrire Essaouira dans une boucle vertueuse de développement ;
- La ville a capacité d'accueil jusqu'à 130 000 festivaliers en une journée ;
- Plus de 65 groupes et artistes invités en une édition ;
- Jusqu'à 9 scènes en une édition

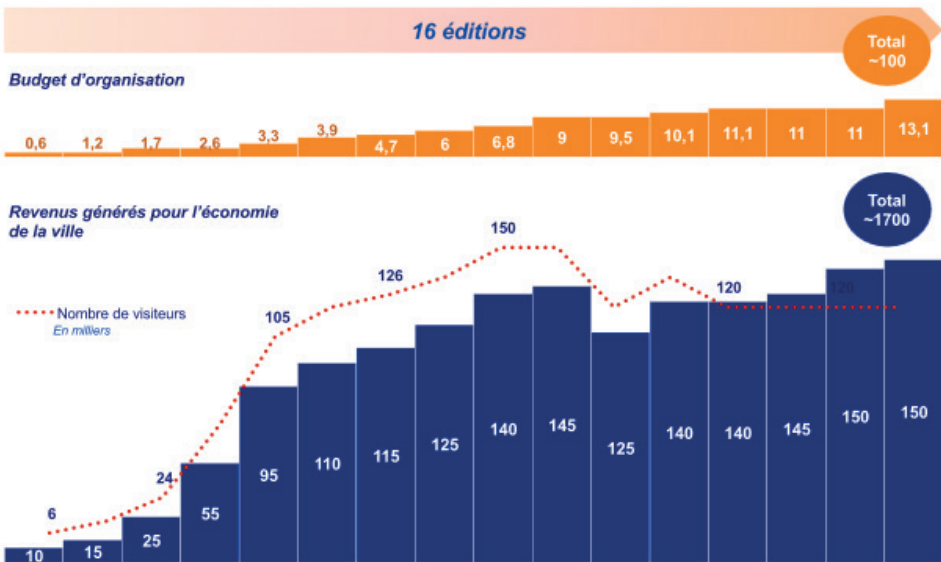
D'après une enquête de perception du Festival Gnaoua, réalisée par «Valyans», et à la question concernant l'impact du Festival Gnaoua et Musiques du Monde sur la ville d'Essaouira, 89 % des répondants estiment que le Festival est important, voire très important pour la ville. S'agissant du souhait de participer au Festival Gnaoua, 81% des répondants souhaitent participer à une prochaine édition du Festival.

D'autre part, le célèbre magazine britannique «Songlines Magazine» vient de classer le festival Gnaoua parmi les 5 meilleurs festivals internationaux.

Ce festival a démarré à sa première édition avec un budget de 600 000 dirhams pour atteindre 13 millions 100 000 dirhams à sa treizième édition. Quant à l'impact économique du festival sur la ville, ce même magazine note que pour chaque dirham investi, le festival en génère 17 dirhams pour la ville ; par conséquent, il a bénéficié durant 16 années d'un milliard et 700 millions de dirhams. Alors que l'activité commerciale croît pendant le festival, comme le montre le tableau suivant:

2 Pour chaque dirham investi, le festival en a généré 17 pour la ville

Budget et revenus générés, en MDh, 1998 à 2013



La même étude note que:

- L'activité des Riads double pendant le festival ;
- L'activité des Bazars est multipliée par sept ;
- L'activité des Restaurants est multipliée par cinq ;
- L'activité des Cafés- Glaciers est multipliée par deux fois

En ce qui concerne la couverture médiatique, l'étude indique que le festival est couvert par 500 médias nationaux et internationaux depuis sa création, alors que la presse écrite a publié près de 3500 articles en 16 éditions.

Aujourd'hui, grâce au festival, Essaouira est clairement associée à la culture, à l'art et à la musique.

A la question: Qu'associez-vous à la ville d'Essaouira? Les déclarations répétées sont comme suit: Gnaoua: 64 ; vent: 60 ; festival: 39 ; poisson: 34 ; plage: 32 ; mer: 22 ; calme: 19 ; musique: 13 ; art: 12.

Depuis la création du festival Gnawa par l'agence A3communication, en 1998, d'autres festivals ont été créés à Essaouira:

- Création du Printemps musical des Alizés en 2000, par l'Association Essaouira-Mogador ;
- Création du Festival des Andalousies Atlantiques en 2003, par l'Association Essaouira-Mogador ;
- Création du Festival des Jeunes Talents en 2005, par Province d'Essaouira ;
- Le festival «Chouf la Mer Etrange» en 2008, par l'Association Franco Marocaine d'Essaouira ;
- Création du Festival « d'une rive à l'autre » en 2012, par la fondation britannique REEP ;
- Création du Festival de la Culture Amazighe et du Festival Hadra en 2013, par l'Association des Haddarates d'Essaouira

En ce qui concerne les investissements touristiques, le nombre de lits est passé de 1200 en 2001 à 5600 en 2013, et de 14 500 nuitées à 472 000 en 2013.

Durant la même période, la ville a bénéficié de projets structurants qui ont amélioré l'attractivité de la ville, notamment au niveau de:

- la réalisation des travaux d'aménagement urbain ;
- La construction d'une voie express Marrakech-Essaouira ;
- la réhabilitation de l'ancienne Médina ;
- l'aménagement de la Corniche ;
- la construction de l'aéroport Essaouira Mogador.

En ce qui concerne l'économie locale, en dépensant 100 millions de dirhams, la ville a bénéficié d'une valeur ajoutée de 50 millions de dirhams, selon l'étude réalisée par « Valyans », et récolte 10 millions de dirhams de taxes et impôts.

Au niveau de la ville, elle a connu l'inscription d'Essaouira au patrimoine de l'UNESCO, la restauration du Borj de Bab Marrakech et la réhabilitation de la médina.

Quant à la culture, L'inscription du patrimoine Gnaoua à l'UNESCO est en cours, après l'habilitation et l'officialisation du statut de Musicien Gnaoua et la promotion de jeunes talents musicaux marocains.

Cependant, les organisateurs constatent que malgré toutes ces réalisations et tous ces acquis, le festival souffre de l'instabilité financière et de l'implication insuffisante des Autorités et Collectivités territoriales, pour garantir des meilleures conditions de l'organiser et des éléments raisonnables pour le pérenniser.

Le festival "Rawafid Azawane"

Concernant les festivals du desert, il convient de noter que la décision a été prise en 2007 pour transférer à la ville de Laâyoune le festival « Rawafid » organisé auparavant à Casablanca et créer par l'Association « Synergie Sakia El Hamra », qui a organisé la première édition du festival «Azawane».

En outre, les nuits musicales de « Cap Juby » ont été organisées dans la ville de Tarfaya en 2007 ; et en 2008 s'est tenu le premier salon international du dromadaire.

De son côté, le festival «Rawafid Azawane » a connu depuis sa troisième édition une organisation régulière jusqu'en 2011.

Afin d'organiser ce festival, toutes les parties prenantes ont affiché une forte mobilisation: les autorités locales, les élus, la société civile, les forces vives de la région, ainsi que les acteurs économiques et sociaux, les journalistes, les musiciens, les poètes et les associations locales.

Sur le plan socio-économique, la ville a connu:

- Des hôtels archi-complets pour la première fois dans la région durant dix jours ;
- Un mouvement actif des restaurants, des cafés et des moyens de transport ;
- Une commercialisation des produits locaux traditionnels ;
- La création de petites entreprises spécialisées dans l'événementiel, la sécurité, la réception et l'édition.
- 100 jeunes ont trouvé un emploi tout au long du festival ;
- La participation de tous les musiciens du sud et la création de la première ligue de musiciens ;
- La participation des journalistes des provinces du Sud ;

- La participation des poètes hassani et l'organisation de la première tente de la poésie Hassani en 2007 ;
- La participation des éleveurs des dromadaires ;
- La commercialisation des produits des coopératives et des associations grâce à aux expositions organisées ;
- L'exposition des documents sur les provinces du sud ;
- La participation des peintres des provinces du sud.

